

# le snesup

**Urgences sociales**  
**Réussir le 1<sup>er</sup> octobre**

**Condition étudiante**  
**Une situation dégradée**

**Entretien**  
**Nathalie Tehio,**  
**présidente de la LDH**

**La dette publique**  
**est-elle nécessaire ?**

**U.F.S.U.**  
ENGAGÉES  
AU QUOTIDIEN

**Ne restez pas seules  
Syndiquez-vous!**

**EN 2024-2025  
REJOIGNEZ LE 1<sup>ER</sup> SYNDICAT  
DES ENSEIGNANTES-CHERCHEURSES  
ET DES ENSEIGNANTES DANS  
L'ESR**

**SNESUP FSU**

SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR - WWW.SNESUP.FR  
FÉDÉRATION SYNDICALE UNITAIRE @SNESUPFSU

**Se syndiquer**  
**en milieu universitaire**



**Ne restez pas seul·es  
Syndiquez-vous !**

**EN 2024-2025**

**REJOIGNEZ LE 1<sup>ER</sup> SYNDICAT**

**DES ENSEIGNANT·ES - CHERCHEUR·SES**

**ET DES ENSEIGNANT·ES DANS**

**L'ESR**



**SNESUP FSU**

## SOMMAIRE

<b>VOIX DES ÉTABLISSEMENTS</b>	<b>4</b>
<b>ACTUALITÉS</b>	<b>6</b>
■ <b>Urgences sociales</b> : réusissons le 1 <sup>er</sup> octobre!	
■ <b>Piratage de l'université Paris-Saclay</b> , résultat des politiques d'austérité?	
■ <b>Cneser</b> : une séance de rentrée en formation plénière sans ministre	
■ <b>Henri Leclerc</b> , le président d'honneur de la LDH, nous a quittés	
<b>DOSSIER</b>	<b>9</b>
■ <b>Se syndiquer</b> en milieu universitaire	
<b>MÉTIER</b>	<b>18</b>
■ <b>Second degré</b> : démantèlement progressif d'un des derniers corps nationaux	
<b>FICHES PRATIQUES</b>	<b>19</b>
■ <b>Fiche n° 60</b> Remboursement des frais de déplacement et de mission	
■ <b>Fiche n° 61</b> Remboursement des frais de transport des contractuel-les	
<b>ÉCONOMIE</b>	<b>21</b>
■ <b>La dette publique</b> est-elle nécessaire?	
<b>FORMATION</b>	<b>22</b>
■ Florilège des <b>problèmes de la rentrée</b>	
■ <b>Formation des infirmières</b> , à quand une véritable filière universitaire?	
<b>MONDES UNIVERSITAIRES</b>	<b>24</b>
■ <b>L'accès à un logement décent</b> , la garantie de l'émancipation	
■ Une rentrée dans un contexte de <b>précarité galopante</b>	
<b>RECHERCHE</b>	<b>26</b>
■ <b>Shanghai, THE, QS</b> , les classements internationaux (enfin) menacés?	
<b>ENTRETIEN</b>	<b>28</b>
■ <b>Nathalie Tehio</b> , présidente de la Ligue des droits de l'homme	
<b>SERVICE PUBLIC</b>	<b>30</b>
■ <b>Développer le recours à l'emprunt</b> : une stratégie risquée!	
<b>LIVRES</b>	<b>31</b>
■ <b>Vallée du silicium</b> , d'Alain Damasio	



Anne Roger et Caroline Mauriat,  
cosecétaires générales

## L'austérité n'est pas une fatalité

Le 5 septembre dernier, après plus de soixante jours d'intérim assurés par un gouvernement démissionnaire, un premier ministre était nommé. Issu des rangs d'un parti arrivé en queue de peloton aux élections législatives, et adoubé par le Rassemblement national, Michel Barnier marque un nouveau virage à droite avec au moins une certitude : tant que son gouvernement (qu'il tarde à dévoiler) sera aux manettes, l'orientation générale de la politique pour l'ESR ne devrait pas changer et pourrait même être renforcée. Acte II de l'autonomie des universités, simplification avec les organismes de recherche, restriction des campagnes d'emploi, dérégulation des formations et de la recherche, développement des formations privées et de l'apprentissage : la feuille de route est toute tracée. Reste à trouver le chef ou la cheffe de chantier... pacotille !

Par ailleurs, alors que le nombre d'universités en déficit était de 30 en 2023 et 15 en 2022, il pourrait monter à 60 en 2024 ! Une nouvelle fois, même France Universités tire la sonnette d'alarme. Avec l'annonce d'une diminution de 500 millions d'euros du budget alloué à la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires), qui pourrait même s'aggraver au cours des travaux parlementaires, on est bien loin des 8 milliards manquants pour accueillir toutes et tous les bacheliers et bachelières dans l'enseignement supérieur public, permettre leur poursuite d'études et développer une recherche de qualité, indépendante de tout lobby.

Le projet de loi de finances 2025 ne peut évacuer ces questions qui concernent une grande partie de la jeunesse et l'avenir de notre pays. Le premier ministre présentera ce projet avec du retard et nul doute que son adoption ne sera pas un long fleuve tranquille. Plus que jamais, l'ESR doit être considéré comme un investissement et non comme une variable d'ajustement d'un budget de l'État déficitaire. D'autres choix sont possibles. Pesons dès maintenant pour être entendues. ■

### MENSUEL DU SYNDICAT NATIONAL DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

#### SNESUP-FSU

78, rue du Faubourg-Saint-Denis,  
75010 Paris - Tél. : 01 44 79 96 10

Site Web : [www.snesup.fr](http://www.snesup.fr)

Directrices de la publication :  
Caroline Mauriat, Anne Roger

Responsable de la communication :  
Hervé Christofol

#### Rédaction exécutive :

Claire Bornais, Pierre Chantelot, Laurence Favier,  
Arnaud Le Ny, Michel Maric

Conception graphique, correction, secrétariat  
de rédaction, maquette, iconographie :

Catherine Maupu - Tél. : 01 44 79 96 24

CPPAP : 0121 S 07698

ISSN : 0245 9663

#### Impression, maquette, routage :

Compédit Beaugard, 61600 La Ferté-Macé

#### Régie publicitaire :

Com d'habitude publicité,

Clotilde Poitevin. tél. : 05 55 24 14 03

[contact@comdhabitude.fr](mailto:contact@comdhabitude.fr)

Prix au numéro : 3,50 € • Abonnement : 33 €/an

Illustration de couverture et p. 9 : © Pxhere ; Adobe Stock

## UNIVERSITÉ DE LILLE

## 16 amphis en moins à la rentrée pour cause d'amiante

Parmi les nombreux campus de l'éléphantinesque université de Lille, celui de la Cité scientifique constitue un épineux problème pour les directions successives en matière de respect des normes de sécurité, et donc pour les conditions de travail des personnels appelés à y exercer. De nombreux bâtiments, construits pour la plupart dans le milieu des années 1960, sont dans un état très dégradé. Cela en raison de l'insuffisance des moyens accordés par les ministères successifs pour l'entretien du patrimoine et pour le recrutement de personnels aux compétences techniques immobilières très recherchées, y compris dans le privé.

La découverte au printemps dernier de présence de poussière d'amiante dans le système d'aération des 16 plus grands amphis du campus (300 à 400 places chacun) a conduit la direction de l'université à décider de leur fermeture dès cette rentrée et pour une durée annoncée d'environ deux ans, les bureaux et salles de TD restant ouverts. Des solutions semblent avoir été trouvées durant l'été pour éviter le recours au distanciel, initialement envisagé. Mais ces solutions vont impliquer de nombreux déplacements entre les campus de l'université pour les enseignant-es et les étudiant-es de licence 1 et 2, ainsi que des problèmes d'emploi du temps. Les surcoûts engendrés pour les étudiant-es non abonné-es aux transports en commun (en particulier ceux et celles logeant en cité Crous sur le campus, donc aux moyens financiers très limités), obligé-es de se déplacer entre les sites, ne sont pour l'heure pas compensés. Voici donc un « bel » exemple des conséquences délétères du sous-investissement patrimonial du gouvernement sur les conditions de travail et d'études et un avertissement pour les établissements souhaitant gérer eux-mêmes leur patrimoine (ce qui n'est pas le cas de l'université de Lille, fort heureusement).

*Le conseil syndical d'établissement du SNESUP-FSU à l'université de Lille*

## AIX-MARSEILLE UNIVERSITÉ

## Dérégulation et austérité masquées par une dérive autocratique

À l'université d'Aix-Marseille, dans l'opacité de groupes de travail ou de réunions entre directeurs de composante, les expérimentations de l'acte II de l'autonomie des universités et de simplification avancent, sans le personnel pourtant directement concerné. Ainsi, malgré leur demande, ni les organisations syndicales au comité social d'administration (CSA) ni les élu-es au conseil d'administration (CA) n'ont eu connaissance des points d'expérimentation envisagés qui auraient pourtant dû être votés au plus tard en juillet. Concernant les expérimentations sur l'acte II de l'autonomie, on apprend dans la presse spécialisée que, pour le président Éric Berton, « il y a très peu de sujets où on ne veut pas aller » ; soit, mais lesquels ? Sur la simplification avec les organismes de recherche, l'« expérimentation porte sur quatre volets : la mutualisation, la simplification, les outils et la dématérialisation, et l'animation commune », apprend-on de la même façon. Quand le personnel sera-t-il consulté ?

Il en est de même sur les éléments budgétaires, pour lesquels les élu-es au CA n'ont même pas eu connaissance de la lettre de cadrage. Par le bouche-à-oreille au sein des composantes, on apprend que la campagne d'emploi 2025 se réduira à la publication de 40 % des postes vacants, toutes catégories de personnels confondues, et qu'il est même demandé à certaines composantes de supprimer des postes. Ajoutée à la diminution de 7,5 % des heures complémentaires pérennes allouées aux formations et à une nouvelle restriction des dotations aux laboratoires (après une baisse de 7 % en 2024), elle confirme les difficultés budgétaires de l'université, aggravées ces deux dernières années par des ponctions successives dans le fonds de roulement pour présenter un budget à l'équilibre.

Comme dans beaucoup d'universités, cette rentrée se passe donc sous le signe de l'austérité budgétaire sans vision sur les changements à venir.

*Le bureau de la section SNESUP-FSU de l'université d'Aix-Marseille*

## UNIVERSITÉ GUSTAVE-EIFFEL

## Les inquiétudes que soulève la sortie de l'expérimentation

À l'université Gustave-Eiffel, la sortie de l'expérimentation est envisagée pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025, le dossier d'évaluation est dans les mains du HCERES depuis le printemps dernier. Au 1<sup>er</sup> septembre, c'est le silence radio institutionnel sur les conclusions du comité sur ce rapport et les personnels s'interrogent sur leur devenir.

Avant l'été, l'université a annoncé un déficit de plus de 5 millions d'euros, dont la moitié relèverait de la masse salariale. Ce déficit sur la masse salariale s'explique par une situation singulière de l'établissement expérimental, qui rapproche un institut de recherche et une université. Ces deux entités relèvent en effet de deux programmes budgétaires différents (MSRI et MTE) liés à un unique plafond d'emploi (celui de l'établissement expérimental), ce qui entraîne une réelle difficulté de transfert mais aussi de justification de masse salariale d'un programme à l'autre.

Si on ajoute à cela le contexte politique bloqué, les annonces d'austérité budgétaire et, on l'imagine, les relais absents au sein des ministères, l'inquiétude est importante chez nombre de collègues sur le devenir de notre établissement.

Parallèlement à ce contexte national, l'évolution du fonctionnement de l'établissement est très préoccupante. Au-delà de l'hyperprésidentialisation et d'une démocratie universitaire réduite à sa portion congrue comme dans nombre d'EPE si ce n'est tous, c'est l'organisation des services supports en soutien à la communauté universitaire qui est bouleversée. Ces derniers sont parfois même présentés par la direction comme « le bras armé » (*sic*) des nombreuses vice-présidences de l'établissement (plus de 20), et non des services assurant des fonctions soutien et support auprès des collègues en prise avec la réalité d'exercice de notre métier. Les situations de harcèlement, de mal-être au travail se multiplient et on assiste à une augmentation des départs parmi les personnels.

Lorsque l'on ajoute aux incertitudes et bouleversements institutionnels que vit l'établissement, des services supports maltraités et réduits à être « à la botte » d'une direction qui s'éloigne de plus en plus du quotidien des collègues, un grand nombre d'entre elles et eux se montrent très dubitatifs voire très préoccupés en cette rentrée universitaire.

*Le bureau de la section SNESUP-FSU de l'université Gustave-Eiffel*

## UNIVERSITÉ D'ANGERS

## On remplace tous les titulaires sortants par des contractuels !

Après deux exercices déficitaires en 2022 (-0,9 million d'euros, M€) et 2023 (-4,6 M€), le conseil d'administration de l'université d'Angers a dû voter pour l'année 2024 un budget prévisionnel en déficit de -8,6 M€. L'université pluridisciplinaire avec une composante santé, la plus sous-dotée de France, n'a pas plus les moyens d'assurer ses missions de service public sur son territoire, permettant à l'enseignement privé, très présent dans le département, de prospérer. Cette année, la subvention pour charges de service public (144 M€) ne couvre pas les dépenses de masse salariale, qui s'élèvent à 152 M€. Ce manque de subventions se traduit concrètement par des mesures drastiques pour les composantes.

Ainsi, depuis plusieurs années, les campagnes d'emploi ne permettent pas d'augmenter le taux d'encadrement et, depuis le début de l'année 2024, la présidence impose, en plus de certaines mesquineries, des mesures structurelles :

- remplacer les PU par des ATER et les MCF par des contractuels enseignants-chercheurs et enseignants ;
- réduire les budgets de fonctionnement des composantes de 20 %. Et, en cette rentrée, pour celles qui ne sont pas parvenues à tenir cet objectif avant l'été, la réduction imposée s'élève à -50 % (plus de missions en dehors du département, plus de remboursement de frais de restauration et réduction des maquettes de formation) ;
- sans concertation avec les organisations syndicales, suppression du Chèque Culture de 30 euros pour tous les personnels...

Une AG est programmée pour échanger avec les collègues sur la modalité d'action pour défendre nos conditions de travail et le service public d'enseignement supérieur et de recherche.

*Le bureau de la section SNESUP-FSU de l'université d'Angers*



# Urgences sociales : réussissons le 1<sup>er</sup> octobre!

Le 1<sup>er</sup> octobre prochain, les organisations syndicales, de retraité-es et de jeunesse appellent à manifester et à faire grève pour que les urgences sociales, exprimées dans les mobilisations comme dans les urnes, soient enfin entendues.

Par **ANNE ROGER** et **CAROLINE MAURIAT**,  
cosecrétaires générales

**A**u moment où le président de la République et l'alliance des droites jusqu'aux plus extrêmes cherchent à imposer le maintien du cap libéral, l'intersyndicale (CGT, FSU et Solidaires) appelle, avec l'UNEF, l'Union étudiante et l'UNL, et avec les organisations de retraité-es, à se mobiliser pour les retraites, les pensions, les salaires et les services publics.

Le 1<sup>er</sup> octobre marque légalement le début des discussions sur le budget de l'État et de la Sécurité sociale à l'Assemblée nationale. C'est l'occasion de revenir sur la réforme des retraites, imposée à coups de 49.3, et d'exiger l'augmentation des pensions et des salaires, un smic à 2 000 euros, l'indexation des salaires sur l'inflation et la fin des inégalités entre les femmes et les hommes.

## CASSE SOCIALE

Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), alors qu'une baisse de 500 millions d'euros du budget de la mission interministérielle recherche et enseignement supérieur (Mires) est annoncée, que France Universités estime que 60 universités seraient en déficit en 2024 (contre 15 en 2022 et 30 en 2023), que les lettres de cadrage qui arrivent dans les composantes de certains établissements exigent des restrictions budgétaires, jusqu'à supprimer des emplois statutaires, il est urgent de nous mobiliser pour

arracher les moyens financiers et humains nécessaires pour permettre l'amélioration des conditions de travail et d'études pour toutes et tous dans le service public de l'ESR. Le financement des formations privées à but lucratif à coups de subventions publiques doit cesser.

Les jeunes et les étudiantes sont en effet parmi les premières à subir ces politiques de casse sociale. La pauvreté étudiante est une réalité criante en cette rentrée universitaire. Il est urgent de mettre la jeunesse en protection sociale, de réformer le système des bourses et d'abolir la sélection à l'entrée de l'université pour réussir la démocratisation de l'ESR, en créant les places manquantes dans les formations supérieures et en embauchant des personnels titulaires pour accueillir les étudiant-es et les mener à la réussite.

## UN ESR ÉMANCIPATEUR

Le SNESUP-FSU porte des propositions pour l'amélioration des conditions de travail et pour un service public de l'ESR ouvert à toutes et à tous et émancipateur\*. Il appelle à tenir dès maintenant des assemblées générales de rentrée pour échanger sur les difficultés dans les établissements, mettre en débat les différentes modalités d'action et pour engager la mobilisation nécessaire pour arracher ces mesures au gouvernement.

Il appelle, avec l'intersyndicale, à participer massivement à la journée de grève et de mobilisation interprofessionnelle le 1<sup>er</sup> octobre prochain. ■

*Il est urgent de mettre la jeunesse en protection sociale, de réformer le système des bourses et d'abolir la sélection à l'entrée de l'université.*

## UN COURRIER UNITAIRE PORTÉ PAR LA FSU À L'ATTENTION DU PREMIER MINISTRE

Le 13 septembre dernier, l'ensemble des organisations de la fonction publique ont signé un courrier adressé au premier ministre. La FSU a beaucoup contribué à cette lettre unitaire qui exprime notre attachement au maintien d'un ministère de plein exercice pour la fonction publique. L'ensemble des organisations y rappellent également que si c'est une condition indispensable à l'instauration d'un dialogue social de qualité afin de répondre aux enjeux des services publics de notre pays et aux attentes des 5,5 millions d'agent-es public-ques, elle ne sera pas suffisante. Elles réaffirment ensemble que la question des retraites et celle du pouvoir d'achat des agent-es constituent des priorités et réitèrent leur exigence que toutes et tous les agent-es public-ques voient rapidement progresser leurs rémunérations, notamment à travers l'augmentation de la valeur du point d'indice et des mesures indiciaires. Elles demandent enfin une suspension de la réforme des retraites de 2023 afin d'engager de nouvelles discussions.

\* À retrouver sur le site du SNESUP-FSU : <https://www.snesup.fr/programme-du-snesup-fsu-8-mesures-pour-le-service-public-de-lesr-0>.

# Piratage de l'université Paris-Saclay, résultat des politiques d'austérité ?

Le 10 août, pendant que la grande majorité des personnels étaient en vacances bien méritées, l'université Paris-Saclay a été victime d'un piratage d'ampleur par rançongiciel, nécessitant l'accompagnement de l'Agence nationale de la sécurité des systèmes d'information. Retour sur une catastrophe annoncée.

Par **NICOLAS FÉREY**,

SNESUP-FSU de l'université Paris-Saclay

Les personnels ont d'abord constaté l'impossibilité d'accéder à leur courriel, avec peut-être une perte définitive des messages, puis ont été peu à peu médusés devant l'impossibilité d'accéder à tous les services de l'université : site Internet, système de stockage et de partage de documents, système de gestion des ressources humaines, emplois du temps pour certaines composantes et enfin base de données et système Apogée, où sont stockés notes, résultats et diplomation des étudiants et étudiantes de l'année actuelle, outil essentiel pour les inscriptions administratives.

## TRAVAIL DE TITAN

Le 15 août, alors que tout le monde connaissait déjà les lourdes conséquences de cette attaque, la stratégie de communication a été de détourner l'attention sur la progression de l'université dans le classement de Shanghai. Puis, sur un site Web temporaire, le piratage a été laconiquement annoncé, sans jamais mentionner ni l'ampleur des dégâts ni de délai pour un retour des services.

Sans report de la rentrée, qui aurait pourtant été justifié, un travail de titan a été réalisé pour assurer une rentrée digne pour les étudiants et étudiantes, avec une surcharge très importante de travail qui reste nécessaire pour remettre sur pied l'université, pour tous les personnels, de direction, des services centraux et de composantes, informatiques, de ressources humaines, de scolarité, des responsables pédagogiques, des enseignant-es, des enseignant-es-chercheur-ses, etc.

## PROCHE DE L'EFFONDREMENT

Le temps viendra de faire un bilan des éléments multifactoriels qui ont précipité l'université Paris-Saclay dans une situation proche de l'effondrement. Mais la perpétuation d'une politique d'austérité par les présidences précédentes, sacrifiant les personnels Biatss – sur lesquels a reposé par ailleurs presque exclusivement la construction de l'univer-



© Inesx / Wikimedia Commons

sité Paris-Saclay –, n'y est certainement pas étrangère. C'est en effet sur les composantes de l'ex-université Paris-Sud, sacrifiée dans la fusion, et sur les personnels, que les conséquences de cette attaque sont les plus lourdes, par comparaison aux écoles ou aux universités d'Évry et de Versailles-Saint-Quentin, qui ont refusé leur démantèlement dans l'université Paris-Saclay. ■

Le Lumen, bâtiment de l'université Paris-Saclay, inauguré en 2023.

## UN RAPPORT DÉRANGEANT

Des alertes et des enquêtes multiples ont été effectuées sur la situation des services après la fusion, dès 2014, puis par le cabinet indépendant Degest, mandaté par le CHSCT, en 2020. Devant les conclusions très inquiétantes de ce rapport, la direction de l'université a interdit aux représentants et représentantes des personnels et aux organisations syndicales de le rendre public. Il rend compte notamment de la souffrance des personnels de la Direction des systèmes informatiques, évoluant dans des conditions de travail indignes, avec un turnover important et des effectifs indécents, et donc dans l'incapacité d'assurer les services numériques et la sécurité informatique de 85 000 personnels et usagers.

Vous trouverez le rapport complet sur le site du SNESUP-FSU : [www.snesup.fr/publications/rapports/rapport-degest-universite-paris-saclay](http://www.snesup.fr/publications/rapports/rapport-degest-universite-paris-saclay).

# Cneser: une séance de rentrée en formation plénière sans ministre

Par **MICHÈLE ARTAUD**,  
élu(e) au Cneser

**La FSU a fait une déclaration liminaire qui insiste sur les conditions budgétaires et politiques inquiétantes.**

1. La tenue de la séance a été justifiée par le fait que les thèmes abordés relèvent des affaires courantes, au sens où les textes avaient été préparés avant la démission du gouvernement.

2. [www.snesup.fr/actualites/breves/lesr-besoin-dune-autre-politique-declaration-de-la-fsu-au-cneser-du-10-septembre](http://www.snesup.fr/actualites/breves/lesr-besoin-dune-autre-politique-declaration-de-la-fsu-au-cneser-du-10-septembre).

Lors de la séance de rentrée du Conseil national de l'enseignement supérieur et de la recherche (Cneser) du 10 septembre 2024<sup>1</sup>, la FSU a fait une déclaration liminaire qui insiste sur les conditions budgétaires et politiques particulièrement inquiétantes en cette rentrée<sup>2</sup>. Si la ministre démissionnaire n'était pas présente, la directrice générale de la recherche et de l'innovation, Claire Giry, et le directeur général de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle, Olivier Ginez, l'étaient pendant une partie de la matinée. L'une – qui préside l'ANR à compter du 11 septembre – est venue dire « au revoir », l'autre était là « en position de notaire », pour prendre des notes qu'il transmettra au nouveau ou à la nouvelle ministre...

Deux textes ont reçu un avis favorable du Cneser. Le premier concerne la création d'un deuxième cycle d'odontologie à l'université de Bourgogne (site de Dijon) ; le second pré-

voit l'adaptation des conditions de délivrance du BTS en Nouvelle-Calédonie pour tenir compte des événements de cette année qui ont largement perturbé la scolarité des étudiants. Deux autres textes ont été débattus et ont reçu un avis défavorable du Cneser.

## AVIS CONSULTATIF

Pour le projet de décret portant création de l'université Jean-Monnet (EPE constitué de l'université de Saint-Étienne et de l'École d'architecture de Saint-Étienne), on note dans les statuts un certain manque de démocratie commun aux EPE, mais aussi la constitution d'un institut qui laisse craindre des problèmes de dépossession de certaines UFR.

Pour la fusion par absorption de l'ENSTA de Brest dans l'ENSTA, composante de l'Institut polytechnique de Paris, la démocratie interne est totalement absente avec les membres des conseils nommés, l'atteinte à la réputation de l'école dans les motifs de sanction disciplinaire, etc. L'avis du Cneser étant consultatif, cela n'a pas ému l'administration. ■

# Henri Leclerc, le président d'honneur de la LDH, nous a quittés

Par **ANNE ROGER** et **CAROLINE MAURIAT**,  
cosecrétaires générales

Henri Leclerc, président d'honneur de la Ligue des droits de l'homme (LDH), avocat et défenseur acharné des droits et des libertés, est décédé le samedi 31 août 2024, à l'âge de 90 ans.

À l'heure où les exclusions, les stigmatisations, les haines et les barbaries menacent, jusqu'au bout, pour les combattre, Henri Leclerc aura été de ceux qui n'abdiquent rien de la lumière de la pensée humaniste. Il manquera autant qu'il continuera d'inspirer toutes celles et tous ceux qui sont attachés à faire des droits de l'homme un principe cardinal de réflexion et d'action.

Un communiqué de la LDH, daté du 31 août, souligne la pugnacité avec laquelle il a mené ses combats et l'apport intellectuel formidable qui fut le sien. « *Président d'honneur de notre association, il avait, de façon constante et jusqu'au dernier*

*moment, veillé à contribuer aux réflexions et aux engagements collectifs, à les enrichir de son souffle, obsédé qu'il était de transmettre les valeurs de ses combats. Il en avait évoqué l'essence lors de son discours de clôture à l'occasion des 100 ans de la LDH, en 1998 : "Ils sont toujours là, nos vieux adversaires. Nous les connaissons bien. Ils s'appellent l'arbitraire qui menace les libertés, l'intolérance qui détruit la fraternité, le racisme qui nie l'égalité, l'individualisme qui tue le citoyen. Elle est toujours présente, la misère, cette insulte à la dignité. Et devant nous, dressés, tous les pouvoirs dont on abuse." Henri nous a quittés. Ses combats demeurent.* »

À chaque fois qu'elle l'a rencontré, la FSU a pu mesurer la détermination et la stature d'un homme qui avait choisi d'être viscéralement défenseur en actes du droit pour tous et toutes à l'égalité et du respect inaliénable des libertés. Le SNESUP-FSU tient à saluer une fois encore cette grande conscience humaniste et adresse son soutien à ses ami-es de la LDH, ainsi qu'à tous ses proches. ■



## Se syndiquer en milieu universitaire

Les périodes troubles que nous traversons illustrent à quel point le collectif est une force, une oasis essentielle pour nos groupes de travail. Adhérer à un syndicat, qui plus est dans le champ de l'enseignement supérieur et de la recherche, renvoie à des moteurs subtils et complexes. Nous nous proposons de développer ces dimensions dans ce dossier. Nous commencerons par faire un retour sur l'histoire du syndicalisme dans l'enseignement supérieur et la recherche.

**Fort d'enseignant·es du supérieur de statuts différents** (professeur·es des universités, maître·sses de conférences, enseignant·es des premier et second degrés affecté·es dans l'ESR), de professeur·es contractuel·les, de doctorant·es, de retraité·es, notre syndicalisme doit tenir tous les bouts en unifiant nos revendications pour le service public d'enseignement supérieur et de recherche. Les établissements dans lesquels ils et elles exercent, devenus « autonomes », sont le théâtre quotidien des effets du clientélisme et du localisme. La multiplication du recours à des agent·es non titulaires élargit notre champ d'action pour que la titularisation soit la norme.

**Au sein de la FSU, le syndicalisme de transformation de la société, de défense des collègues cultive l'unité comme la force du collectif** que nous opposons à l'arbitraire, au repli sur soi, à la mise en concurrence stérile. Représentatif, notre syndicalisme est à l'image de celles et ceux qui se syndiquent. C'est vous, c'est nous !

**Bonne lecture ! ■**

---

Dossier coordonné par **STÉPHANE TASSEL**

---

# Comment le monde universitaire s'est-il syndiqué ?

La profession universitaire a connu de profondes transformations depuis l'après-guerre, en particulier dans les années 1960, puis à la fin des années 1980. Même si ces évolutions sont le produit du pouvoir central, elles sont aussi la résultante de mobilisations et de réflexions de la profession elle-même. Retour sur le printemps d'une profession (fin des années 1950-fin des années 1980).

Par **ÉTIENNE BORDES**,  
chercheur à Sciences Po

L'actuelle profession universitaire a une histoire qui s'ancre dans la période très contemporaine. De profondes transformations morphologiques et statutaires l'ont en effet affectée depuis l'après-guerre en réponse à deux moments de massification (dans les années 1960, puis à la fin des années 1980). Pour répondre aux besoins de formation du pays, le développement de l'enseignement supérieur a conduit, avec des à-coups parfois brutaux, à modifier rapidement les cadres du monde universitaire.

Ces évolutions ont été évidemment le produit de politiques publiques venues « d'en haut » et d'un pouvoir central qui demeure pilote. Mais elles sont également la résultante de mobilisations, de réflexions de la profession elle-même, dont l'autonomie est une des caractéristiques identitaires<sup>1</sup>. Ainsi, ce n'est sans doute pas innocent si la question de ses représentants nationaux se pose avec force.

Mais pourquoi, alors que d'autres types de canaux existent (doyens, associations disciplinaires ou de promotion des sciences), la voie syndicale prend-elle une importance si déterminante dans cette période ? Comment le champ syndical que forment les trois organisations émergeant dans les années 1950 (SNESUP, Autonome et SGEN-Supérieur) se constitue-t-il comme un espace politique légitime aux yeux du ministère et dans lequel s'expriment propositions collectives et diversité interne ? Autrement dit, pourquoi le syndicalisme a-t-il été une sève féconde de ce printemps de la profession universitaire ?

## UN MOUVEMENT COLLECTIF DE SYNDICALISATION

Comment mesurer la poussée syndicale au fil des années 1960-1980 ? Le premier signe, et non des moindres, est la force numérique. Au mitan des années 1970, les deux principales organisations (SNESUP et Autonome) revendiquent chacune 10 000 adhérents et le SGEN-Supérieur

près de 2 000. Ces chiffres sont évidemment à considérer avec prudence, mais l'évolution est très nette par rapport aux 250 militants que comptait par exemple le SNESUP à sa création, en 1956. Les syndicats changent radicalement de nature et n'apparaissent plus comme le prolongement d'étroits réseaux de sociabilités politico-scientifiques. Le maillage des sections devient de plus en plus fin et national en épousant la diversification des établissements nés après l'éclatement des facultés en 1968.

La poussée militante est corrélée à une poussée de la représentativité. Les syndicats sont peu à peu reconnus (surtout après mai-juin 1968) comme des interlocuteurs nationaux réguliers, intégrés dans les conseils à toutes les échelles (des unités d'enseignement et de recherche au Cneser). Comptant dans leurs rangs plusieurs dizaines de présidents d'université dès 1976, ils parviennent même à s'inviter dans les instances disciplinaires. En quinze ans d'existence, les syndicats se sont fait une place comme incarnation collective de la profession universitaire.

## ET LES UNIVERSITAIRES VINRENT AUX SYNDICATS

La syndicalisation est un fait nouveau dans un univers professionnel qui comptait déjà de nombreux représentants (associations, doyens de faculté, intellectuels et savants dans le champ politique, etc.), où s'exprime, dans une configuration relativement homogène dominée par les professeurs titulaires, une identification forte entre les différentes catégories internes<sup>2</sup>.

La massification, en particulier dans les disciplines accueillant le plus d'étudiants (sciences et lettres), entraîne une rupture profonde. Le recrutement de personnels souvent non titulaires à tour de bras bouleverse les équilibres. La morphologie de la profession change et des attentes nouvelles surgissent. Coupées des leviers de pression traditionnels, souvent monopole des enseignants de rang magistral, ces nouvelles catégories investissent les syndicats. Le SGEN, mais surtout le SNESUP non seulement les accueillent, mais leur donnent des responsabilités internes. Assistants et maîtres-assistants

*Pour les syndicats, la mise en place de structures de représentation renforce la formation de dirigeants aguerris et familiarisés aux enjeux universitaires.*

1. Emmanuelle Picard, « Aux frontières des disciplines. Contribution à une socio-histoire du monde académique à l'époque contemporaine, XIX<sup>e</sup>-XX<sup>e</sup> siècles », HDR, 2020.  
2. Pierre Bourdieu, *Homo academicus*, Éditions de Minuit, 1984.



Étudiants à la Sorbonne, en mai 1968.

ont désormais un moyen d'action collective, et jouent un rôle-clé en mai-juin 1968.

Aussi les syndicats s'affirment-ils par un double mouvement de reconnaissance : verticale par le ministère qui cherche à dialoguer, surtout après 1968, avec les nouvelles couches de la profession associées à tous les leviers du pouvoir ; et horizontale par les néo-universitaires qui s'y investissent pour peser avec succès dans des luttes comme celles des titularisations d'assistants.

Pour les syndicats, la mise en place de structures de représentation renforce la formation de dirigeants aguerris et familiarisés aux enjeux universitaires. La croissance numérique et financière permet de développer et de moderniser une presse qui relaie informations et revendications. Une élite syndicale nouvelle remplace les anciennes, au prix parfois, comme dans le cas du SGEN, de fortes luttes internes. En 1975, les organisations se sont enracinées dans le paysage universitaire.

En réaction à cette poussée collective des autres catégories, les professeurs investissent l'outil syndical en adaptant leur influence traditionnelle. Après 1968, l'Autonome rompt avec la logique d'amicale qui prévalait et se transforme en un puissant pôle aux forts relais ministériels qui défend de façon tranchée des positions conservatrices.

### UN LABORATOIRE POUR TRANSFORMER LA PROFESSION UNIVERSITAIRE

Les syndicats gagnent enfin en influence en devenant des lieux d'élaboration collective de réformes pour les universités et la profession universitaire. Réflexions sur l'autogestion, sur le renforcement des établissements, sur les instances nationales, sur la participation étudiante, la démocratisation de l'enseignement, l'intégration des innovations pédagogiques par la forma-

tion initiale et continue émaillent la presse syndicale. Au cours des années 1970, les syndicats apparaissent comme des laboratoires d'idées qui poursuivent les logiques d'autoréflexion réformatrice de la profession. Au SGEN ou au SNESUP, la question de sa simplification cristallise les enjeux : quelle hiérarchie interne adopter, corps unique ou deux corps (maître-assistant et professeur) ? Quelle place pour les doctorats dans l'accès à ces corps ? Comment mieux former les personnels à la pédagogie et à la recherche ? Comment faire le lien entre monde universitaire et reste des forces sociales ?

Toutes ces idées sont au cœur des attentes à l'arrivée de la gauche au pouvoir, en 1981, et des réflexions menées d'abord par Alain Savary et son équipe, entre 1981 et 1984, et qui se poursuivent par la suite.

### UNE CONJONCTURE FRAGILE

Pour comprendre comment le monde universitaire s'est syndiqué, il est indispensable de relier ce mouvement au bouleversement de la profession et à l'enjeu politique qu'incarne l'enseignement supérieur dans les décennies 1960 et 1970. Cette syndicalisation est puissante, certes, mais dépendante d'une conjoncture.

Les difficultés à reproduire la force syndicale se font jour dès les années 1980. Au-delà de la dépolitisation générale, l'extinction des corps qui formaient les bataillons syndicaux par la réforme de 1984, la stabilisation de la profession avec le ralentissement des recrutements, le renforcement des établissements qui déplace la vie politique universitaire à l'échelle locale et, bien sûr, l'instauration récente de logiques managériales qui mettent en concurrence universités et équipes d'enseignants-chercheurs ont affaibli de précieux espaces collectifs intellectuels et militants. ■

*Au cours des années 1970, les syndicats apparaissent comme des laboratoires d'idées qui poursuivent les logiques d'autoréflexion réformatrice de la profession.*

# Se syndiquer dans l'enseignement supérieur et la recherche

Dans l'enseignement supérieur et la recherche (ESR), la syndicalisation apparaît parfois moins évidente que dans les autres secteurs, notamment pour des raisons culturelles. Pourtant, les syndicats permettent un accompagnement individuel et une réponse collective pour l'amélioration des conditions de travail, dont l'ESR a également besoin. Focus sur le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU.

Par **BORIS GRALAK**, secrétaire général du SNCS-FSU,  
**CAROLINE MAURIAT** et **ANNE ROGER**,  
cosecrétaires générales du SNESUP-FSU

**A**u sein de la Fédération syndicale unitaire (FSU), le SNESUP et le SNCS œuvrent pour une université ouverte à toutes et à tous, pour garantir une recherche indépendante de qualité et le progrès des connaissances au sein d'un service public de l'ESR fort, financé par l'argent public.

Les élections professionnelles de 2022 ont établi la représentativité de la FSU et, dans l'ESR, celle du SNESUP et du SNCS, qui siègent à ce titre au CSA MESR (3 sièges), au Cneser (8 sièges) et dans les CSA d'établissement. Au-delà de ces instances nationales auxquelles il participe, chacun des syndicats couvre un champ spécifique de l'ESR.

## CHERCHEUR·SES ET ENSEIGNANT·ES-CHERCHEUR·SES

Ainsi, le SNCS-FSU défend les personnels de la recherche scientifique et son périmètre de syndicalisation est ouvert à toutes les agentes et tous les agents des établissements de recherche ayant parmi leurs tutelles le ministère de l'Enseignement supérieur et la Recherche. Le SNCS-FSU est représentatif au CNRS, à l'Inserm, à l'Inria et à l'IRD, il est le premier syndicat représentatif des chercheuses et chercheurs au ministère de l'ESR et est arrivé en tête à l'élection au conseil d'administration du CNRS en 2021. Il est la première force au Comité national de la recherche scientifique, avec 193 élu·es dans les collèges des chercheur·ses et – avec le SNESUP-FSU – des enseignant·es-chercheur·ses (EC) des sections du Comité national, loin devant la deuxième organisation (le SGEN-CFDT avec 19 élu·es), et avec 78 % des élu·es dans les collèges des

chercheur·ses aux conseils scientifiques d'institut et au conseil scientifique du CNRS.

Le SNESUP-FSU, quant à lui, syndique parmi les enseignant·es-chercheur·ses (EC), les attaché·es temporaires d'enseignement et de recherche, les professeur·es agrégé·es et les professeur·es certifié·es affecté·es dans l'enseignement supérieur, les contractuel·les, les doctorant·es, les postdoctorant·es, les vacataires, en activité ou retraité·es. Il est le premier syndicat représentatif des enseignant·es du supérieur, avec des élu·es qui représentent la profession dans les établissements et dans toutes les instances officielles nationales.

Ainsi, aux dernières élections au Conseil national des universités, il était engagé dans 87 listes sur 104, faisant preuve d'une audience large et transversale auprès des EC de toutes les disciplines. Avec 267 sièges pour ses listes en propre, le SNESUP-FSU a conforté sa place de première organisation représentative chez les EC, très largement devant le SGEN-CFDT (128 sièges).

Face aux dangers qui menacent la société dans son ensemble, et en particulier l'ESR avec le risque d'un éclatement du service public par le biais d'une autonomie renforcée des établissements, seule une réponse collective permettra de sauver les droits existants voire d'en gagner de nouveaux. Ce travail collectif, unitaire, le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU le mènent avec les autres syndicats de la FSU, et plus largement au sein de l'intersyndicale de l'ESR, localement et nationalement.

## RENFORCER LES ÉQUIPES MILITANTES

La force des syndicats résidant en partie dans le nombre de leurs syndiqué·es, il est important de convaincre les collègues non syndiqué·es qui se retrouvent dans les analyses, les revendications et les actions du SNESUP-FSU et du SNCS-FSU d'apporter leur soutien par leur adhésion. Il est également nécessaire de renforcer les équipes militantes, dont le travail d'accompagnement des collègues ne cesse de croître du fait de la diversité des situations individuelles, accentuée par la multiplication des modalités d'emplois contractuels et d'organisation des établissements. ■

*Le SNESUP-FSU et le SNCS-FSU œuvrent pour une université ouverte à toutes et à tous.*



# La nécessité de se syndiquer pour se protéger du localisme et du clientélisme

Dans le contexte d'une autonomie d'établissement renforcée au fil des multiples réformes qui se sont succédé ces dernières années, se protéger des effets du localisme et du clientélisme devient une nécessité.

Par **RAYMOND GRÜBER,**

coresponsable du secteur Situation des personnels

**D**epuis la loi relative aux libertés et responsabilités des universités (LRU) mise en place en 2007, de multiples réformes se sont accumulées, donnant toujours plus de pouvoir aux établissements, et notamment aux présidents d'université. La loi de programmation de la recherche est venue renforcer encore plus le rôle des chefs d'établissement en leur donnant toute latitude pour l'attribution des primes ou des promotions internes vers le corps des professeurs des universités, en rendant les avis des instances nationales et locales purement consultatifs, ce qui remet en cause insidieusement l'indépendance des enseignants-chercheurs.

## MISE EN CONCURRENCE

En parallèle de ces différentes lois, alors que jusqu'ici le paysage universitaire français bénéficiait d'une relative uniformité et collégialité sur tout le territoire, sont apparus les établissements expérimentaux (EPE), pouvant déroger à de nombreuses dispositions prévues par le Code de l'éducation. Dans ces établissements, qui n'ont plus d'université que le nom, le leitmotiv est d'entraver la collégialité pour donner plus de pouvoir au président et à ses équipes.

Toutes ces réformes ont considérablement renforcé le localisme, et en corollaire le clientélisme, avec des enseignants du supérieur – enseignants des premier et second degrés (ESAS) comme enseignants-chercheurs (EC) – qui se retrouvent contraints d'obéir à la hiérarchie afin d'avoir une chance d'être promu ou de pouvoir être payés plus, mettant à nouveau en péril l'indépendance des enseignants-chercheurs. En effet, le gouvernement refuse obstinément d'augmenter le point d'indice et préfère les systèmes de primes individuelles, mettant en concurrence les uns et les autres.

Dans ce contexte, la lutte collective est plus que jamais nécessaire afin d'obtenir des avancées à la fois au niveau local et au niveau national. L'autonomie des universités ne signifie pas que les établissements sont

indépendants, mais elle est cadrée par des textes nationaux, que ce soient les décrets ou les lignes directrices de gestion (LDG) – qui sont discutées au CSA MESR –, pour lesquels la FSU a toujours défendu des amendements permettant de limiter les dispositions qui accroissent le localisme.

En local, le collectif syndical permet à la fois de s'informer de ses droits individuels ou, dans le cadre de l'exercice de responsabilités administratives indépendamment des directions d'établissement, de se protéger mais également de lutter notamment contre les dérives managériales liées aux changements institutionnels actuels. Ainsi de nombreux établissements souhaitent appliquer la circulaire congés au moins-disant, comptant sur le fait que les collègues ne connaissent pas la réglementation et que, quand bien même, ils ne sont pas en position de force pour demander l'application de la circulaire. Dans ce cadre mouvant et de dérégulation rampante qu'est l'enseignement supérieur actuel, le syndicat permet d'être informé de manière indépendante plutôt que par des présidences qui n'informent bien souvent que des modifications en leur faveur. Par exemple, quasiment aucun établissement d'enseignement supérieur n'a informé les collègues concernés de la mise en place du contingent national de CRCT à la suite d'un congé maternité, obtenue auprès du ministère par le SNESUP-FSU.

## LOGIQUE COLLECTIVE

Se battre collectivement, en adhérant au SNESUP-FSU, permet de faire reculer les établissements qui veulent bien trop souvent appliquer la réglementation à la baisse. Il est également possible de faire évoluer d'un point de vue local les LDG ministérielles et de rappeler aux établissements que les LDG locales ne peuvent pas être moins-disantes. De même, les accords ministériels – comme celui sur le télétravail – peuvent être déclinés localement en négociant avec les syndicats.

Se syndiquer au SNESUP-FSU, c'est entrer dans une logique collective pour pouvoir exercer son métier dans le respect de l'intérêt général, se protéger individuellement et lutter contre toutes les dérives actuelles. ■

*La lutte collective est plus que jamais nécessaire afin d'obtenir des avancées à la fois au niveau local et au niveau national.*

# Articuler les revendications concrètes et la défense de l'intérêt général

**Pour une société plus égalitaire, où chaque individu puisse vivre dignement, avec des conditions de travail et de rémunération décentes, les combats syndicaux ont un rôle important à jouer, en conjuguant intérêt collectif et défense immédiate des personnels.**

Par **CAROLINE CHEVÉ**,  
secrétaire départementale de la FSU 13

**M**ener les combats syndicaux pour améliorer la condition des personnels et pour changer la société. Ce ne sont pas à nos yeux deux objectifs distincts : dans les services publics, faire progresser les conditions de travail et la rémunération des agent-es, titulaires ou contractuel-les, les associer étroitement à l'organisation du travail, promouvoir un statut protecteur sont les conditions nécessaires d'un meilleur service rendu à la population. L'égalité d'accès à des services publics de qualité, portés par des exigences de justice sociale et d'efficacité, est un droit qui ne peut être effectif que si les agent-es des services publics sont reconnu-es et bien traité-es.

C'est dans cet esprit que nous concevons chacun des combats syndicaux que nous menons.

## CONVERGENCE

La mobilisation interprofessionnelle contre la réforme des retraites de 2023, si elle n'a pas permis d'empêcher le recul de l'âge de départ, a marqué les esprits par l'adhésion qu'elle a su créer dans la population, qui n'a cessé d'affirmer sa confiance dans la stratégie unitaire de l'intersyndicale. Une telle dynamique n'est possible que lorsque apparaît clairement la convergence entre la défense des intérêts des salarié-es et l'intérêt général : s'assurer notamment que les agent-es

des services publics puissent s'arrêter de travailler avant que l'usure et l'âge ne les empêchent de rendre un service de qualité au bénéfice de toutes et tous, ou que les études longues, nécessaires à la recherche et à l'enseignement supérieur, et dont bénéficie la société tout entière, ne se paient pas au prix d'une retraite de misère dissuasive.

Plus récemment, la réforme de la formation des enseignant-es, projetée par le gouvernement dans la plus grande précipitation, aurait eu des conséquences délétères pour les personnels et les étudiant-es, mais aussi à plus long terme pour le système éducatif, en sabordant la qualité du recrutement et de la formation des enseignant-es. À l'opposé, une réforme concertée et ambitieuse de la formation des enseignant-es et des concours, accompagnée de prérecrutements et de mesures visant à mettre fin à la précarité étudiante, constituerait une réponse à la crise des recrutements qui affaiblit le système éducatif, tout en donnant un nouveau souffle à la démocratisation de l'accès aux études.

## PROPOSITIONS CONCRÈTES

Sur les retraites, les salaires et le statut de la fonction publique, la protection sociale, l'accès aux qualifications, les services publics, les syndicats de la FSU portent des propositions concrètes qui s'inscrivent pleinement dans l'objectif de transformer la société par la mobilisation de celles et ceux qui la font vivre au quotidien.

Les approches féministe ou écologique de ces enjeux constituent aussi un levier de transformation puissant. Ainsi le combat pour l'égalité salariale et contre la précarité rejoint-il le combat général sur les rémunérations, au travers des luttes que nous menons, par exemple avec les AESH, ou pour les métiers de la fonction publique fortement féminisés, qui sont souvent les plus mal rémunérés.

C'est avec cette ambition d'articuler l'intérêt général et la défense immédiate des agent-es, en cherchant inlassablement l'adhésion massive des personnels, l'unité la plus large des organisations syndicales et la convergence avec les usagers, les associations et les collectifs qui partagent nos revendications, que nous construisons nos luttes, pour plus de justice, d'égalité et de cohésion sociale. ■

*Les syndicats de la FSU portent des propositions concrètes qui s'inscrivent pleinement dans l'objectif de transformer la société.*

En 2023, la stratégie unitaire de la mobilisation interprofessionnelle contre la réforme des retraites a remporté une forte adhésion de la part de la population.



# Unifier des revendications catégorielles dans l'intérêt de toutes et tous

Les syndicats de la FSU se sont structurés par grands champs professionnels, permettant ainsi de faire militer ensemble les personnels de différentes catégories concourant à une même famille de métiers, pour développer des stratégies syndicales à même d'améliorer la situation de toutes et tous.

Par **BENOIT TESTE**,  
secrétaire général de la FSU

Comme dans tous les secteurs d'activité, le syndicalisme dans l'enseignement supérieur est confronté à la question de l'outil syndical adapté et en particulier à la question du périmètre de syndicalisation : quelles catégories, quels métiers, quels champs professionnels regroupe-t-on dans le même syndicat ? Entre le nécessaire ancrage au plus près de réalités professionnelles et la non moins nécessaire inscription de ces réalités dans un projet de société, l'enjeu est éminemment politique : faut-il organiser des syndicats par catégories pour mieux faire valoir les spécificités de chacune au risque de les « enfermer » dans du corporatisme, ou faut-il des syndicats plus généralistes au risque d'en faire des organisations déconnectées des attentes immédiates et concrètes des collègues ?

## UNE MÊME FAMILLE DE MÉTIERS

Dans toute la fonction publique, les syndicats de la FSU sont majoritairement issus d'une histoire qui a construit une syndicalisation par grands champs professionnels, regroupant plusieurs catégories d'agents dans une structure syndicale qui a une cohérence métier. Ils ne sont donc en général ni totalement généralistes ni catégoriels. Ainsi, pour ce qui concerne le sup et la recherche, dans les années 1950, la structure syndicale qui regroupait au sein de la FEN enseignement et recherche a donné naissance au SNESUP pour les enseignants et enseignants-chercheurs d'un côté, au SNCS pour les chercheurs de l'autre, et ce sont les personnels, en se retrouvant très majoritairement dans ces syndicats, qui ont validé cette structuration qui permet de faire militer ensemble les personnels de différentes catégories concourant à une même famille de métiers.

Les corps dans l'enseignement supérieur sont diversifiés, chacun ayant ses propres spécificités, statuts et enjeux : enseignants-chercheurs, professeurs des universités, PRAG et PRCE, chargés de cours et autres personnels

éducatifs sont confrontés à des problématiques qui leur sont propres, qu'il s'agisse de leur statut, de leurs conditions de travail ou de leurs perspectives de carrière. Tout l'enjeu de les regrouper dans le même syndicat est de ne pas laisser se développer une logique de concurrence au détriment de la vision collective. Un des fondamentaux du SNESUP est que la formation et la recherche ont la même dignité, et donc que toutes les catégories concourant à ces missions doivent être reconnues.

## ÊTRE PLUS FORTS

L'enjeu de regrouper les catégories est évidemment d'être plus forts, d'avoir une vision d'ensemble et de pouvoir intervenir et mobiliser pour, en particulier, inverser la tendance de sous-financement et d'autonomie des universités, et d'inscrire cela dans les enjeux éducatifs et de services publics au sein de la fédération, la FSU.

Pour que tous les collègues s'y retrouvent, le caractère pluricatégriel suppose de développer des stratégies syndicales qui unifient le plus possible les revendications, qui portent les revendications le mieux à même d'améliorer la situation de toutes et tous, mais qui n'hésitent pas à obtenir des avancées pour les uns, si cette seule possibilité est ouverte, car cela permettra de tirer les demandes des mêmes avancées pour les autres plus tard ou différemment. C'est un mouvement d'amélioration « par le haut » que permet de penser ce syndicalisme, inverse aux logiques délétères et inefficaces pour tout le monde à plus ou moins long terme de concurrence. Cela permet aussi de traiter la question du non-titulariat : revendiquer de meilleures conditions de travail et d'emploi pour les non-titulaires, c'est dire qu'un métier ne peut s'exercer dans des conditions de précarité, c'est donc dire des choses de portée générale qui parlent de la dignité d'un métier et valent donc pour tous les personnels.

Lutter efficacement, c'est trouver une articulation entre des revendications spécifiques et une vision plus large, ce à quoi s'emploie le SNESUP-FSU au quotidien. ■

*Lutter efficacement, c'est trouver une articulation entre des revendications spécifiques et une vision plus large.*

# Retraité·es : l'importance d'être syndiqué

Par **ALET VALERO**,  
membre du secteur Retraité·es

La pseudo-distinction entre actifs et non-actifs mérite d'être bannie. Nous sommes toutes et tous actives et actifs jusqu'au bout. De mille façons, comme l'a montré l'enquête menée par le secteur Retraité·es en 2022\*. Et le SNESUP-FSU nous y aide statutairement : il est possible de rester dans sa section, de participer aussi activement que souhaité à toutes les activités et, franchement, le travail ne manque pas.

Vous pouvez toujours prendre part à l'activité de votre section, et des instances nationales de notre syndicat. On peut aussi s'investir dans la FSU, notamment dans les sections fédérales des retraités, au niveau départemental ou national. Si vous le souhaitez, vous pouvez faire partie de secteurs, et ainsi concourir à définir les orientations du syndicat et de la fédération. Les retraités ont en effet des problématiques particulières, par exemple celles des revalorisations de pension ou des tarifs des complémentaires santé, de plus en plus

élevés avec l'avancée en âge des assurés. Seule l'action collective permet de gagner des avancées sur ces sujets cruciaux pour le niveau de vie des retraités, et les syndicats sont les seules organisations à ce stade permettant l'organisation collective des retraités à large échelle, mais aussi de faire le lien entre les problématiques des actifs et celles des retraités, indissolublement liées par le fait que la pension est un salaire continué.

## ESPACE DE DÉBAT ET D'ACTION

Le SNESUP-FSU est libre et indépendant, il n'existe que par la cotisation de ses adhérents avec, pour les retraités, une contribution financière adaptée à leur revenu. Son siège historique est un espace de débat et d'action, il vient d'être rénové, vous y serez les bienvenus. Ses publications régulières font référence, son histoire en fait une organisation incontournable. Ses engagements nationaux et internationaux sont écoutés. Nous, retraités, par notre action syndicale, nous continuons singulièrement à être des citoyens et des citoyennes, et des acteurs et actrices du monde. ■

*Seule l'action collective permet de gagner des avancées sur ces sujets cruciaux pour le niveau de vie des retraités.*

\* Lettre aux retraité·es n° 132, mai 2023, p. 2-4 : [www.snesup.fr/sites/default/files/article/documents/lettre\\_aux\\_retraitees\\_n\\_132\\_mai\\_2023.pdf](http://www.snesup.fr/sites/default/files/article/documents/lettre_aux_retraitees_n_132_mai_2023.pdf).

# L'incontournable syndicalisation des non-titulaires

Par **PHILIPPE AUBRY**, membre du bureau national

L'emploi contractuel se développe dans les trois versants de la fonction publique. Représentant 17 % des emplois publics en 2011, il est maintenant à 22 %. Le secteur public de l'ESR est particulièrement touché, puisqu'en 2021, il représentait 38,3 % des 208 502 agents de l'enseignement supérieur et 29,6 % des 57 560 agents des organismes de recherche. De plus, ces données n'intègrent pas les enseignants vacataires, sous-payés et dénués d'un minimum de droits sociaux, auxquels les formations supérieures recourent toujours plus massivement. De l'ordre de 170 000, elles et ils assurent l'équivalent de presque 15 000 ETP d'enseignant avec un service annuel de 384 heures.

## FRAGILISATION DU SERVICE PUBLIC

La précarité de l'emploi qui résulte de cette situation touche directement les collègues contractuels et vacataires dans leurs conditions de vie et leurs perspectives professionnelles. Elle réduit le recrutement et les perspectives de carrière comme titulaire, détourne des jeunes de

carrières dans l'ESR public, induit des rotations fréquentes du personnel dans les services et les équipes pédagogiques, rend les collectifs de travail hétérogènes, favorise la baisse du coût du travail et les inégalités entre agents (les chaires de professeur junior en sont une illustration édifiante), affaiblit l'indépendance académique, etc. Elle fragilise ainsi d'une part le service public en pesant sur la qualité des formations et les avancées et expertises scientifiques au service de l'intérêt général, et d'autre part l'ensemble du personnel de l'ESR en pesant sur les conditions de travail, les rémunérations et les droits des agents titulaires.

Par conséquent, la syndicalisation des non-titulaires de l'ESR est un enjeu fondamental. Elle permet de briser leur isolement et de mieux défendre leurs droits dans un contexte de fragmentation des statuts et types de contrat qui favorise de larges pouvoirs de la hiérarchie. Elle encourage également la construction d'analyses, de revendications et d'actions qui regroupent toutes les catégories d'agents et permettent en particulier d'obtenir la résorption de l'emploi précaire. ■

*La syndicalisation des non-titulaires de l'ESR est un enjeu fondamental.*

# Doctorant·es : des travailleur·ses scientifiques en formation, des protections à conquérir

**Syndicat d'enseignant·es-chercheur·ses, le SNESUP-FSU défend les droits et porte les revendications des doctorant·es, une catégorie de travailleur·ses souvent précaires, aux statuts disparates, qui exercent dans des conditions difficiles, alors que la richesse du travail qu'ils et elles produisent bénéficie à toute la communauté scientifique.**

Par **GILLES TABOURDEAU** et **LUC PELLISSIER**,  
secteur Agents non titulaires

**L**es doctorant·es, souvent perçu·es comme des étudiant·es, sont en réalité des travailleur·ses scientifiques à part entière. Leur statut hybride, à la fois étudiant·es et chercheur·ses en formation, pose des défis uniques en termes de droits et de protections. Le SNESUP-FSU, syndicat engagé pour la défense des droits des enseignant·es-chercheur·ses et des chercheur·ses, représente légitimement les doctorant·es et porte auprès du ministère et des établissements la nécessité de conquérir de nouvelles protections pour cette catégorie de travailleur·ses.

Derrière le nom « doctorant·e » se cachent des réalités très diverses en termes de conditions de travail, de droits et d'obligations. Même si la contractualisation existe dans certaines situations, il ne s'agit pas là du modèle dominant et la disparité entre les disciplines est criante.

Dans l'éventail des statuts, on peut retrouver des doctorant·es boursiers et d'autres embauché·es sous des contrats précaires, tels que les contrats doctoraux ou les contrats de travail à durée déterminée. Ces contrats ne garantissent aucunement les mêmes protections que celles offertes aux titulaires, recruté·es sous statut de fonctionnaire.

## PRÉCARITÉ FINANCIÈRE

Dans le même temps, nombre de doctorant·es ne bénéficient d'aucun financement et sont souvent contraint·es de travailler à côté de leur thèse pour subvenir à leurs besoins. Cette situation de précarité financière a d'ailleurs des répercussions directes sur leur santé mentale et leur capacité à mener à bien leurs recherches.

Afin d'éviter les inégalités de statut et de financement du doctorat, notamment entre disciplines, et de lutter contre la précarité des doctorant·es, le SNESUP-FSU revendique de longue date la création d'un statut de fonctionnaire stagiaire, assorti d'une formation

initiale pour celles et ceux qui envisagent une carrière académique (chercheur·se ou enseignant·e-chercheur·se).

Les doctorant·es sont régulièrement confronté·es à des conditions de travail difficiles. Les horaires sont souvent extensibles, et la pression pour publier et obtenir des résultats peut être écrasante. La précarité inhérente à cette absence de réel statut et la crainte de répercussions sur la suite de la carrière ne permettent pas aux doctorant·es de défendre leurs conditions de travail. Le SNESUP-FSU, qui fédère en son sein chercheur·ses, enseignant·es-chercheur·ses et doctorant·es, se bat pour une meilleure prise en compte des conditions de travail de ces derniers, notamment en termes de charge de travail, de soutien psychologique et de prévention des risques professionnels.

## CONDITIONS DIGNES ET SÉCURISÉES

Du fait de la diversité de leurs statuts et du renvoi à des décisions locales l'application de leurs droits sociaux, nombre de doctorant·es ne peuvent bénéficier au cours de leur thèse de congés pour formation ou maternité, de dispositifs sociaux réservés aux fonctionnaires, etc. Pourtant, la richesse du travail qu'ils produisent bénéficie à leur laboratoire, leur établissement et à toute la communauté scientifique. Aussi, le SNESUP-FSU milite pour que les doctorant·es aient les mêmes droits sociaux que les autres travailleur·ses – ce qui inclut l'accès à la sécurité sociale, aux congés payés, aux congés maladie et aux congés maternité/paternité.

En syndiquant les doctorant·es en son sein, le SNESUP-FSU fait donc le choix de s'engager à défendre leurs droits et à conquérir les protections nécessaires pour leur permettre de mener à bien leur parcours doctoral dans des conditions dignes et sécurisées (amélioration des rémunérations, renforcement de la formation...).

Ensemble, nous pouvons faire avancer les droits de toutes et tous : chercheur·ses, enseignant·es-chercheur·ses et bien sûr doctorant·es ! ■

*Le SNESUP-FSU milite pour que les doctorant·es aient les mêmes droits sociaux que les autres travailleur·ses.*



# Second degré : démantèlement progressif d'un des derniers corps nationaux

En dépit d'une très large opposition des organisations syndicales contre la gestion déconcentrée des professeur-es agrégé-es, le ministère s'entête, malgré la défaite des macronistes aux élections européennes et législatives, à poursuivre la mise en œuvre de sa vision de la « transformation de la fonction publique ».

Par le secteur **SECOND DEGRÉ**

Le décret modifiant le statut particulier des professeur-es agrégé-es a été publié le 7 juillet, le jour du second tour des élections législatives, alors que cette modification avait été rejetée par une large majorité des organisations syndicales en comité social d'administration (CSA) du ministère de l'Éducation nationale, le 7 mai. Il met un terme à la gestion nationale des carrières des agrégé-es qui, comme celle de leurs collègues certifié-es, sera dès l'année prochaine assurée par les recteurs et rectrices d'académie. Ces dernier-ères se verront confier, dès septembre, les opérations suivantes :

- le (re)classement à la nomination et après un changement de grade (à partir du 1<sup>er</sup> septembre 2025) ;
- l'évaluation ;
- la révision de l'appréciation finale du rendez-vous de carrière ;
- l'attribution des bonifications d'ancienneté aux 6<sup>e</sup> et 8<sup>e</sup> échelons ;
- l'établissement des tableaux d'avancement à la hors-classe et à la classe exceptionnelle.

### GESTION LOCALE DES CARRIÈRES

Ce changement signe l'arrêt du classement par discipline pour les mesures de carrière, y compris pour l'attribution des bonifications d'ancienneté. Il ouvre la voie aux inégalités de traitement d'un rectorat à l'autre, le seul guide commun étant les lignes directrices de gestion. Les recours gracieux contre les différentes décisions relatives à la carrière doivent être adressés au recteur/à la rectrice. En revanche, si le recours gracieux n'aboutit pas, seules les contestations de l'avis final du rendez-vous de carrière peuvent faire l'objet d'un recours devant la CAPA, ce que le SNESUP-FSU dénonce.

Cette modification s'inscrit dans un projet plus large de destruction des statuts particuliers et du statut général de la fonction publique. Pour les agrégé-es affecté-es dans l'enseignement supérieur,

elle constitue un pas de plus vers une gestion locale des carrières, soutenue par France Universités (anciennement Conférence des présidents d'université, CPU). Le SNESUP-FSU s'oppose fermement à la gestion locale des enseignant-es. Le transfert de la gestion des carrières aux établissements accroîtrait le pouvoir des présidents d'université et pourrait même réduire le nombre de promu-es. C'est ce que nous avons pu observer pour les promotions des enseignant-es-chercheur-ses : pour des raisons financières, les établissements n'utilisent pas toujours toutes les promotions possibles.

De plus, la déconcentration de la gestion des agrégé-es ne résoudra pas les problèmes de gestion et l'application des arrêtés, dans la mesure où les rectorats subissent également un manque de personnel administratif.

Le SNESUP-FSU demande l'abrogation du décret 2024-727 du 6 juillet 2024 et le rétablissement des CAP pour l'ensemble des opérations relatives à la carrière des enseignant-es du second degré. ■

*Cette modification s'inscrit dans un projet plus large de destruction des statuts particuliers et du statut général de la fonction publique.*



# Remboursement des frais de déplacement et de mission

Les règles relatives à la production des justificatifs ayant récemment changé, nous vous proposons un rappel concernant le remboursement des frais occasionnés lors d'un déplacement professionnel.

Par **RAYMOND GRÜBER**,  
coresponsable du secteur Situation des personnels

Les frais de déplacement entre le domicile et le lieu de travail sont partiellement pris en charge par l'établissement en ce qui concerne les titres d'abonnement<sup>1</sup> et peuvent ouvrir droit au forfait mobilité durable<sup>2</sup>. En dehors de ces trajets, il est également possible de se faire rembourser les frais occasionnés par les déplacements dit « temporaires » prévus dans le décret n° 2006-781, ce qui est notamment le cas lors de missions. Les montants et les conditions de remboursement sont fixés par le conseil d'administration de chacun des établissements.

## ORDRE DE MISSION

Dès qu'il est nécessaire d'effectuer un déplacement pour les besoins du service – que ce soit pour effectuer un enseignement, une visite de stage, suivre une formation... –, l'établissement est dans l'obligation de vous donner un ordre de mission correspondant.

La jurisprudence actuelle considère qu'il s'agit d'une obligation pour l'employeur public et que, dès qu'un agent reçoit l'ordre de se rendre dans une commune distincte de sa résidence administrative, cela équivaut à un ordre de mission, et donc donne lieu à un remboursement des frais occasionnés. Attention, la notion de commune est à prendre de manière administrative : une commune et les communes limitrophes desservies par les transports en commun sont considérées comme une seule et même commune<sup>3</sup>.

Lorsque la mission nécessite des déplacements en dehors de la

commune de résidence administrative et de la résidence familiale, l'établissement doit prendre en charge intégralement les frais de transport. La prise en charge n'est due que si le déplacement ne correspond pas à un trajet effectué à l'aide de l'abonnement de transport déjà pris en charge dans le cadre du déplacement domicile-travail. Le cas échéant, l'agent se voit également verser des indemnités pour compenser les frais de repas et d'hébergement. Ces indemnités ne sont pas dues lorsque le repas ou l'hébergement sont déjà pris en charge par l'établissement, par exemple dans le cadre d'un marché. Pour bénéficier de l'indemnité forfaitaire de repas, la durée de mission doit inclure la période entre 11 et 14 heures pour le repas de midi et entre 18 et 21 heures pour le repas du soir.

## JUSTIFICATIFS

Le décret n° 2024-746, publié en juillet de cette année, est venu assouplir les conditions de conservation des justificatifs pour les déplacements temporaires. Tous les justificatifs peuvent être fournis sous forme dématérialisée.

Les justificatifs relatifs à l'hébergement doivent être conservés pendant un an et être fournis sur demande. Les justificatifs pour les repas n'ont plus à être conservés. Hormis les repas et les frais d'hébergement, tous les justificatifs doivent être conservés jusqu'au remboursement de la totalité des frais et communiqués sur demande ou de manière obligatoire au-delà d'un certain montant. ■

*Les montants et les conditions de remboursement sont fixés par le conseil d'administration de chacun des établissements.*



© Pixabay

1. Cf. Fiche pratique n° 52, *Le Snesup*, n° 719, p. 20 : [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-719-novembre-2023](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-719-novembre-2023).

2. Cf. Fiche pratique n° 23, *Le Snesup*, n° 697, p. 21 : [www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-697-septembre-2021](http://www.snesup.fr/article/mensuel-ndeg-697-septembre-2021).

3. Un déplacement entre Bagnolet et Gentilly sera ainsi considéré comme un déplacement interne à la commune de Paris.



# Remboursement des frais de transport des contractuel·les

Les contractuel·les et les vacataires peinent à se faire rembourser leurs frais de transport. Pourtant, une décision récente du Conseil d'État les invite à faire valoir leurs droits à une prise en charge.

Par le secteur **AGENTS NON TITULAIRES**

**L**a prise en charge dans les conditions actuelles est réglementée par le décret n° 2010-676. Il s'agit d'une « prise en charge partielle du prix des titres d'abonnement correspondant aux déplacements effectués au moyen de transports publics de voyageurs et de services publics de location de vélos entre leur résidence habituelle et leur lieu de travail ».

Les titres d'abonnement doivent être nominatifs. Il n'est possible de cumuler une prise en charge pour des abonnements à des transports publics, d'une part, et de location de vélos, d'autre part, que s'ils concernent des trajets distincts.

## LA PRISE EN CHARGE S'ADRESSE À TOUT LE MONDE

La prise en charge s'applique pour tous les personnels civils de l'État, des collectivités et des établissements publics. Cela recouvre les fonctionnaires et les contractuel·les de l'ESR, y compris les vacataires en vertu de l'interprétation du Conseil d'État dans sa décision n° 420567 du 7 février 2020.

Si l'agent·e a plusieurs lieux de travail pour un même employeur public, il·elle bénéficie de la prise en charge des abonnements permettant d'effectuer l'ensemble des déplacements vers ses différents lieux de travail. De plus, si l'agent·e a plusieurs employeurs publics, nécessitant l'usage de titres d'abonnement différents, il·elle bénéficie de la prise en charge, par chacun de ses employeurs, du ou des titres d'abonnement.

## COMMENT MODULER LA PRISE EN CHARGE SELON LA DURÉE DE TRAVAIL ?

Pour les agent·es à temps plein, l'employeur rembourse 75 % du montant des abonnements dans la limite d'un plafond de 108 euros<sup>1</sup>. En cas de travail à temps partiel, la prise en charge du titre d'abonnement est :

- à 75 % si l'agent·e effectue plus d'un mi-temps ;
- à 37,5 % si l'agent·e effectue moins d'un mi-temps.

Pour les enseignant·es contractuel·les, la détermination de la base du temps plein, et donc de ce qui constitue un mi-temps dépend du contrat : pour les ATER, le mi-temps est fixé à 96 heures équivalent TD (HETD), et pour les contrats de type LRU ou les doctorant·es contractuel·les, cela dépend de la durée écrite dans le contrat.

Les enseignant·es vacataires relevant du décret n° 87-889 n'ont pas d'activité de recherche contractuellement définie. De ce fait, considérant qu'un temps plein d'enseignement correspond à 384 HETD<sup>2</sup>, ils et elles doivent donc pouvoir bénéficier d'une prise en charge à hauteur de 37,5 %.

Rappelons que, si les enseignant·es contractuel·les et les vacataires disposent d'un ordre de mission pour réaliser leurs enseignements, les titres de transport peuvent leur être remboursés intégralement. Ainsi, une doctorante contractuelle utilisant deux abonnements, un pour son laboratoire, et un pour l'enseignement, pourra être remboursée pour le deuxième à 75 % (si c'est une mission de son contrat), à 37,5 % (si ce sont des vacances), ou avoir un remboursement des titres de transport (en cas d'ordre de mission). ■

**La prise en charge s'applique pour tous les personnels civils de l'État, des collectivités et des établissements publics.**

1. Le calcul du plafond correspond au « tarif de l'abonnement annuel permettant d'effectuer le trajet maximum à l'intérieur de la zone de compétence de l'autorité organisatrice des transports de la région Ile-de-France après application d'un coefficient multiplicateur égal à 1,25 ».

2. Fonder le calcul du temps plein sur 384 HETD revient à supposer que les enseignant·es vacataires n'effectuent pas de travail de recherche, ce qui ne correspond pas toujours à la réalité. Néanmoins, cette position permet au moins la reconnaissance de leur travail d'enseignement sur des bases indiscutables. Localement, rien n'empêche les sections d'argumenter en faveur d'une meilleure prise en compte de la diversité des activités des vacataires.



© Pixabay



# La dette publique est-elle nécessaire ?

La question de la dette publique a été particulièrement présente dans les débats depuis les élections européennes et législatives. Son importance appellerait l'austérité budgétaire, parfois (mal) nommée « politique de rigueur », et justifierait de nouveau d'importantes coupes budgétaires. Nous avons sollicité Henri Sterdyniak, cofondateur des Économistes atterrés\*. Son propos relativise le risque lié à la dette publique tout en mettant en évidence la nécessité d'un autre financement public.

Par **HENRI STERDYNIAK**, les Économistes atterrés

**F**in 2023, la dette publique française atteignait 111 % du PIB. Ce niveau est mis en avant par les hommes politiques de droite pour imposer une forte baisse des dépenses publiques. Ce niveau de dette n'est pas une spécificité française. Si la dette allemande n'est que de 64 % du PIB, celle des États-Unis atteint les 122 %. Pour l'ensemble des pays avancés pris globalement, le ratio de dette est identique à celui de la France.

L'objectif imposé à chaque pays d'augmenter son attractivité pour le capital en faisant pression sur les salaires et les dépenses sociales, en augmentant le profit des grandes entreprises et les revenus des plus riches, induit un déficit de demande à l'échelle mondiale qui rend nécessaire les dettes publiques, et donc la dette.

## UNE DETTE SANS RISQUE

La charge de la dette doit être évaluée, non par le taux d'intérêt nominal, mais par ce taux corrigé de la croissance économique en valeur. En 2023, la charge nominale de la dette française n'a été que de 1,7 % du PIB, soit un taux d'intérêt moyen de 1,55 % pour une croissance nominale du PIB de 6,3 %. La France s'endette aujourd'hui à 2,95 %, ce qui reste inférieur au taux de croissance potentielle du PIB français (de l'ordre de 3,25 % en valeur). Chaque année, l'État fait rouler sa dette : il finance les remboursements par de nouveaux emprunts. Ainsi, en 2023, il a pu faire financer 2,7 % du PIB de dépenses publiques par les marchés (en net, c'est-à-dire emprunts moins rem-

boursements moins charge d'intérêt). La dette publique française est considérée comme sans risque. L'État n'a aucune difficulté à lever des fonds.

## UNE CHARGE POUR NOS ENFANTS ?

La dette ne pèsera pas sur nos enfants. Les administrations françaises sont certes endettées, mais elles possèdent des actifs physiques et financiers de sorte que leur richesse nette représente 20 % du PIB. En 2024, le solde extérieur de la France devrait être nul. Cela signifie que le déficit public correspondra à l'épargne des Français. La dette publique est désirée par les Français, qui veulent épargner dans un actif sans risque. Les générations futures hériteront donc de la dette publique, mais aussi des titres publics qui l'ont financée. Surtout, ils hériteront du patrimoine global de la France, évalué à 9,5 fois le PIB.

## FINANCER LES DÉPENSES

Dans la situation actuelle, le déficit public, et donc la dette, est nécessaire pour soutenir l'activité. Cependant, la dette nous met à la merci des créanciers, qui peuvent faire augmenter le taux d'intérêt sur les titres publics si la politique économique suivie ne leur convient pas. Aussi, faudrait-il réduire la nécessité du déficit en finançant la hausse des dépenses pour les services publics par l'augmentation des impôts sur les plus riches et en conditionnant les aides aux entreprises à des embauches ou à des investissements utiles. Le développement d'un secteur financier public permettrait d'assurer le financement de l'État et des collectivités locales à des taux contrôlés. ■

*Les générations futures hériteront de la dette publique, mais aussi des titres publics qui l'ont financée.*



© Jeanne Menjout / Flickr

\* Henri Sterdyniak vient de cosigner, avec Thibault Laurentjoye, « La dette, un prétexte pour prôner la baisse des dépenses publiques (ou le retour du fétichisme budgétaire) », note des Économistes atterrés du 26 août 2024 : <http://www.atterres.org>.

# Florilège des problèmes de la rentrée

Chaque année, la rentrée concentre son lot de problèmes, mais celle de 2024 s'annonce particulièrement complexe pour bon nombre d'étudiants.

Par **SYLVIE BEPOIX**,  
coresponsable du secteur Formations supérieures

Le syndicat étudiant UNEF, dans sa 20<sup>e</sup> enquête nationale, a chiffré l'augmentation du coût de la vie étudiante à 2,25 % en 2024. Le logement reste la première source de dépenses pour les étudiants (60 % du budget mensuel) et la hausse des loyers en résidences Crous, de 3,5 %, aggrave encore la situation pour les plus précaires. L'alimentation, les droits d'inscription, le matériel pédagogique, les produits de santé, d'hygiène et d'entretien : l'ensemble de ces postes de dépense a augmenté de 25 % en sept ans, selon les syndicats. En 2022, l'Observatoire national de la vie étudiante établissait déjà que 40 % des étudiants se trouvaient contraints d'exercer, en parallèle de leurs études, une activité rémunérée (hors stages et alternance).

## HAUSSE DU NOMBRE DE CANDIDATS EN ATTENTE

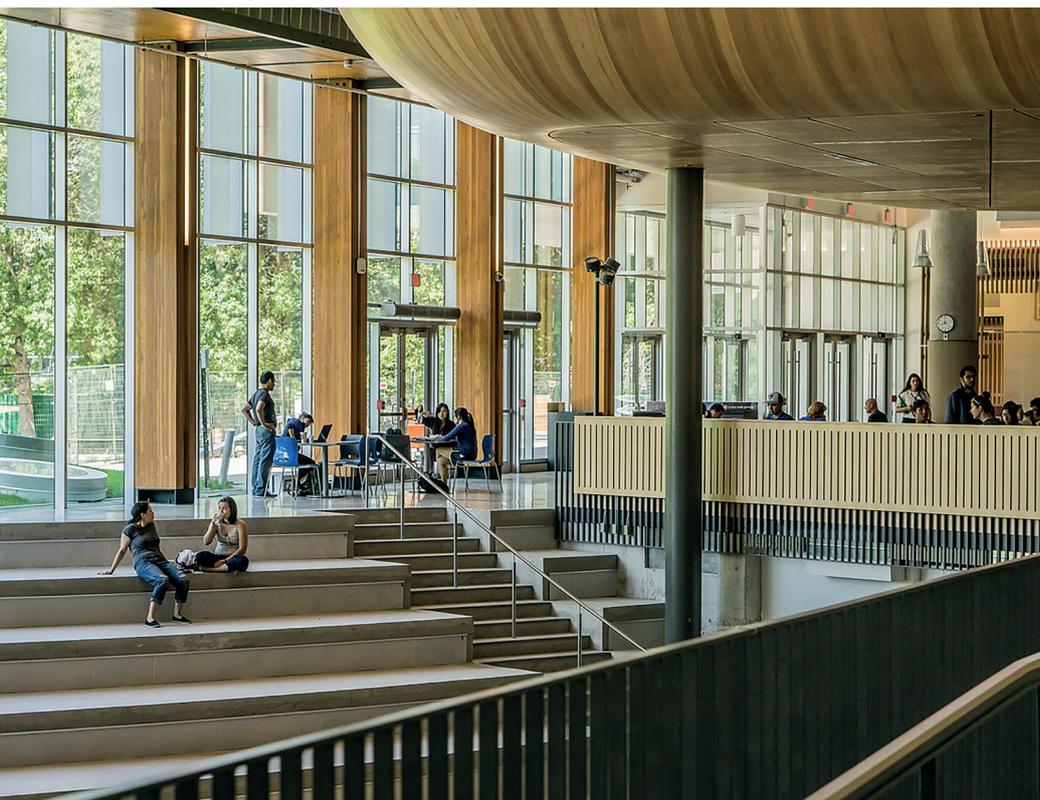
Mais les problèmes économiques sont comme le terme d'un parcours difficile pour certains dans le chemin pour obtenir une place dans le supérieur par le biais des plates-formes mises en place depuis 2018 pour Parcoursup et 2023

pour Mon Master. La phase d'admission principale de la plate-forme Parcoursup s'est achevée le vendredi 12 juillet et le nombre de candidats toujours en attente d'une proposition à cette date est en hausse par rapport à l'an passé. Selon les données officielles publiées par le ministère de l'Enseignement supérieur, le 12 juillet, 85 000 candidats attendaient encore de recevoir une proposition d'admission dans une formation du supérieur. Ce chiffre est plus élevé qu'en 2023, où ils étaient déjà 77 000 candidats sans réponse. La phase complémentaire va se poursuivre jusqu'au 12 septembre, date où la majorité des formations auront déjà repris les cours. Du côté de la plate-forme Mon Master, les bilans sont encore rares. Une certitude, il y a une augmentation générale du nombre de candidatures, ce qui a donc demandé plus de travail pour les commissions de recrutement. La consigne a été donnée de classer plus de candidats, après le loupé de l'an passé en l'absence de phase complémentaire. Dans un communiqué du 4 juin, le MESR a annoncé que 226 973 candidats avaient validé au moins un vœu sur la plate-forme Mon Master, pour la session 2024, soit 17 000 de plus qu'en 2023. Mais aucune information ne circule sur le nombre d'étudiants qui n'ont pas été retenus et qui doivent attendre les résultats de la phase complémentaire.

## GESTION CALAMITEUSE

Une chose apparaît cependant, une filière se révèle en difficulté pour remplir cette année : les masters MEEF, dans le contexte de la réforme de la formation des enseignants suspendue en juillet dernier « faute d'un contreseing dans le décret rédigé avant que le gouvernement n'expédie les affaires courantes », selon Nicole Belloubet, ministre de l'Éducation nationale. La gestion calamiteuse de cette réforme, dont aucun acteur de l'enseignement supérieur ne voulait, montre bien le mépris envers les personnels, qui ne savaient pas s'ils allaient devoir mettre en place des formations en catastrophe un mois avant la rentrée, et les étudiants, dont on veut modifier le cursus avec désinvolture. ■

*En 2022, l'Observatoire national de la vie étudiante établissait déjà que 40 % des étudiants se trouvaient contraints d'exercer une activité rémunérée.*



# Formation des infirmières, à quand une véritable filière universitaire ?

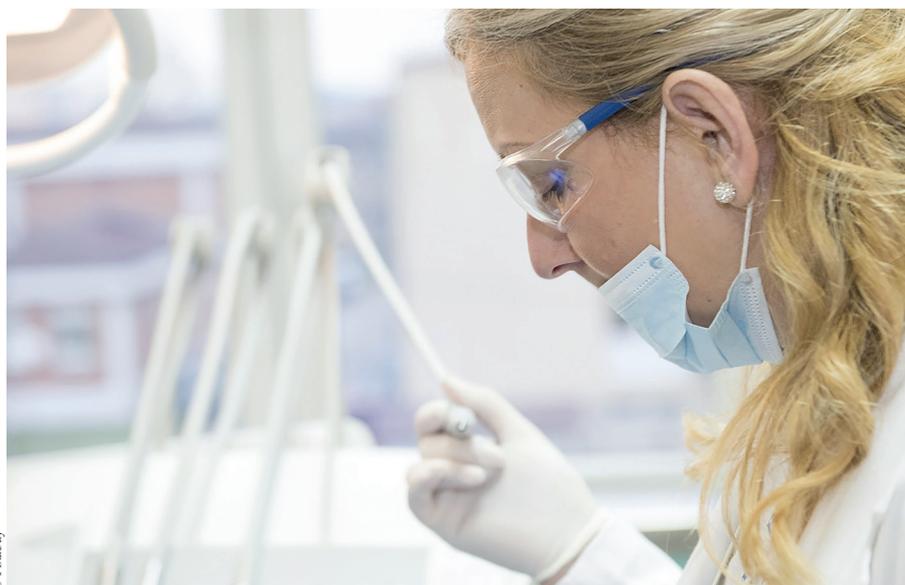
À une époque où les besoins en santé de la population explosent, le gouvernement adopte une posture gestionnaire contraire à ces besoins, en envisageant la mise en œuvre de politiques rétrogrades.

Par **SAPHIA GUERESCHI**,  
secrétaire générale du SNICS-FSU

La mise en place de Parcoursup et la suppression du concours d'entrée dans les Instituts de formation en soins infirmiers (IFSI), conjuguées à la forte dégradation des conditions d'emploi et de travail des infirmières, ont accentué la hausse des abandons dès la première année. Malgré le lancement en 2009 de l'« universitarisation » et le grade de licence arraché par la mobilisation de la profession, la durée de carrière d'une infirmière reste très courte : de cinq à sept ans d'exercice pour trois années d'études. Un véritable gâchis économique et humain dont on parle trop peu lorsqu'on aborde la question de la pénurie d'infirmières. Si la dégradation des conditions de travail et de salaires y est pour beaucoup, la faiblesse de la formation y a aussi une grande part. En effet, infirmière est une profession réglementée en pleine responsabilité (civile et pénale) sans que la formation ne lui permette la réflexivité nécessaire à ses pratiques professionnelles quotidiennes et ce, dans des domaines d'activité multiples. Avec plus de 55 spécialités médicales justement reconnues et seulement 3 spécialités infirmières, le SNICS-FSU revendique une filière universitaire complète en sciences infirmières, avec la création de plusieurs spécialités sanctionnées par des masters spécifiques et débouchant vers des doctorats en sciences infirmières.

## RÔLE D'EXÉCUTANTES

Depuis deux ans, le gouvernement s'attelle à la refonte de la formation des infirmières par petits bouts, sans vision d'ensemble et de la place des infirmières au sein d'un système de santé lui aussi en pleine mutation. Le risque est ainsi grand de voir enfermer les infirmières dans un rôle d'exécutantes, loin de l'autonomie acquise par des années de lutte sociale et des connaissances nécessaires à la réalisation de soins de qualité. Les travaux tendent vers une proposition de licence professionnelle, semblable à celle rejetée en 2009, un retour en arrière inacceptable. La vision française cantonne les infirmières à un rôle d'« aide médecin », effaçant ainsi leurs missions fondamentales complémentaires et autonomes.



© Pixabay

Les débats actuels mettent en lumière la nécessité d'une formation spécifique pour les infirmières, comme les infirmières de l'Éducation nationale. Le SNICS-FSU a élaboré et présenté au ministère une plaquette de formation « master infirmière conseillère de santé » au sein des INSPÉ. Leur pratique quotidienne s'inscrit bien dans un cadre de compétences de niveau master : rôle propre, responsabilité accrue et autonomie, territoire et population spécifiques, infirmière positionnée au sein de l'équipe éducative, soins dans le champ de la santé globale. L'exercice infirmier singulier de l'Éducation nationale n'est pas un transfert de compétences médicales, mais bien une spécialité infirmière. L'université doit également apporter son expertise dans le domaine du développement professionnel continu (obligatoire pour les professions de santé) spécifique à l'exercice infirmier à l'Éducation nationale, qui doit être pensé et conçu dans la continuité du master qui lui serait spécifique.

Si le ministère de l'Éducation nationale s'est dit un temps ouvert à la discussion, il envisage aujourd'hui une réforme régressive. Quant au ministère de la santé, empêtré dans une logique économique à court terme et bloqué par un corporatisme médical très actif, il freine le développement de nouvelles spécialités alors même que les enjeux sont de taille et que la pratique professionnelle actuelle ainsi que les besoins des usagers plaident en faveur de cette évolution. ■

*La durée de carrière d'une infirmière reste très courte : de cinq à sept ans d'exercice pour trois années d'études. Un véritable gâchis économique et humain.*

# L'accès à un logement décent, la garantie de l'émancipation

Principal poste de dépenses des étudiant-es, le logement représente plus de la moitié de leur budget. Or, comment étudier sereinement quand il faut faire face au dilemme de se nourrir ou de se loger ? L'éducation n'est pas un privilège, c'est un droit, tout comme des conditions de vie décentes.

Par **HANIA HAMIDI**,  
secrétaire générale de l'UNEF

**A**voir son propre logement est un des facteurs principaux de l'émancipation d'un-e étudiant-e. En effet, choisir sa ville d'études mais également pouvoir avoir son logement est essentiel pour acquérir son indépendance et commencer sa vie d'adulte en faisant ses propres choix.

Pourtant, notre société ne permet pas aux étudiant-es d'entrer sereinement dans ce nouvel âge de la vie que constitue la jeunesse. Le logement représente plus de la moitié d'un budget étudiant. Tous les mois, les étudiant-es dépensent en moyenne 560,31 euros pour se loger. Localement, les disparités de prix sont énormes, variant de 379 euros à Limoges à 907 euros à Paris. C'est donc tous les mois que les étudiant-es doivent faire le choix entre se loger et se nourrir. Pour un-e étudiant-e sur trois, ce ne sont que 100 euros qui lui restent sur son compte bancaire après avoir payé son loyer. La situation locative des étudiant-es, aujourd'hui en France, est plus que préoccupante.

Face à cette situation, Emmanuel Macron ne semble pas s'intéresser aux étudiant-es qui dorment dans leur voiture ou à ceux et celles

dans les résidences universitaires insalubres. Au contraire, il enchaîne les fausses promesses et les mensonges. Malgré la promesse de construction de 60 000 logements Crous en 2017, seuls 8,8 % d'entre eux ont été construits. D'ailleurs, dans le budget de 2023, aucun fonds n'était accordé à la construction de nouveaux logements universitaires.

## SE LOGER, UN LUXE

Du côté du logement privé, les loyers sont de plus en plus chers et, depuis sept ans, Macron refuse de généraliser le plafonnement des loyers. De fait, les loyers dans le parc privé ne cessent d'augmenter et les étudiant-es rencontrent de plus en plus de difficultés.

Se loger aujourd'hui devient un luxe pour les étudiant-es. Entre la concurrence organisée par l'État à l'entrée des Crous, les chambres de bonne louées des centaines d'euros et les logements insalubres, avoir 20 ans n'est définitivement plus le plus bel âge de la vie.

La précarité étudiante se généralise, et il n'a jamais été aussi difficile de s'en sortir tout en faisant des études supérieures. La banalisation de l'étudiant-e pauvre est insupportable et il est plus qu'urgent de changer la situation. Les loyers doivent être plafonnés dans le privé et les aides au logement (APL) doivent être augmentées de 20 % pour aider les étudiant-es. Par ailleurs, les 60 000 logements Crous prévus doivent être construits, et 150 000 supplémentaires seraient nécessaires pour atteindre les 10 % d'étudiant-es logé-es à tarification sociale par le réseau des œuvres.

## ALLOCATION D'AUTONOMIE

Enfin, face à la précarité étudiante qui se transforme petit à petit en véritable pauvreté, une allocation d'autonomie à hauteur du seuil de pauvreté, financée par la création d'une branche de la Sécurité sociale, doit être garantie pour toutes et tous les étudiant-es.

L'éducation est un droit et non un privilège. Notre société doit garantir à toute personne le souhaitant d'étudier dans des conditions décentes, et l'accès à un logement est une des garanties fondamentales de la réussite estudiantine. ■

*Avoir 20 ans aujourd'hui n'est définitivement plus le plus bel âge de la vie.*

Malgré la promesse du candidat Macron à l'élection présidentielle de 2017 de construire 60 000 logements Crous, seuls 8,8 % d'entre eux sont sortis de terre.



© Fr. Latraille/Wikimedia Commons

# Une rentrée dans un contexte de précarité galopante

**Trop d'étudiant-es doivent déjà choisir entre se chauffer l'hiver et se nourrir : cela n'arrête pas Emmanuel Macron, qui cherche à ce que l'on ne puisse plus faire aucun des deux. Cette rentrée a pris place alors qu'un nouveau gouvernement aurait déjà dû être nommé, l'occasion de procéder à un bilan de sept ans sous Macron, qui s'avère vertigineux pour les conditions de vie des étudiant-es.**

Par **EMMY MARC**,  
secrétaire fédérale de l'Union étudiante

**U**n-e étudiant-e sur trois est en situation de pauvreté aujourd'hui, les étudiant-es ayant perdu 2 650 euros de pouvoir d'achat en sept ans sous Macron, selon l'étude menée par l'Union étudiante cet été.

Un-e étudiant-e sur deux est mal logé-e. Avoir un toit est devenu un véritable privilège pour certain-es, et pas un droit pour nous toutes et tous. Pour preuve, les étudiant-es doivent déboursier sur l'année 987 euros de plus qu'en 2017 pour se loger dans le privé, et le gouvernement démissionnaire a décidé en mars dernier le dégel des loyers en cités universitaires pour y appliquer une hausse de 3,5 % dans toutes les résidences.

Le coût de la vie étudiante augmente donc de manière démesurée alors que les bourses et les aides voient leur nombre de bénéficiaires diminuer.

## ACCENTUATION DE LA SÉLECTION SOCIALE

Outre les conditions de vie, les conditions d'études elles aussi ont été sévèrement dégradées, tandis que l'accentuation de la sélection sociale a été l'objectif des politiques de l'enseignement supérieur et de la recherche ces sept dernières années. Depuis sa création par Emmanuel Macron, la CVEC a augmenté de 15 %, et les droits d'inscription ont augmenté de 57 % ces sept dernières années, rendant l'université toujours plus inaccessible aux enfants d'ouvrier-es et autres classes populaires.

Dans ce contexte de précarité galopante, il est consternant que nous ayons commencé la rentrée sans interlocuteur-riche politique.

L'absence de nomination d'un-e premier-ère ministre par le président pendant plusieurs mois dénote ainsi d'une immense irresponsabilité, alors que nos services publics essuient attaque sur attaque et que les étudiant-es sont sans cesse précarisé-es davantage. En outre, la nomination à venir du gouvernement Barnier ne saurait être satisfaisante, par son illégitimité totale.

En effet, le peuple français, et particulièrement la jeunesse, s'est mobilisé massivement lors des élections de cet été, plébiscitant des valeurs d'inclusivité et de solidarité. En cette rentrée, nous étions des dizaines de milliers à réclamer que nos voix soient respectées et à refuser ce premier ministre choisi avec le concours de celles et ceux contre qui nous avons fait barrage.

## NÉGATION DE LA DÉMOCRATIE

On ne peut qu'imaginer les politiques à venir nous concernant, mais les étudiant-es seront systématiquement au rendez-vous pour dénoncer la négation de la démocratie concrétisée par le pacte Macron-Le Pen, et pour combattre chacune des politiques de casse de l'université, par sa privatisation, la baisse de ses financements pour la formation comme pour la recherche, ou encore en sélectionnant plus encore ceux ou celles qui auraient le droit d'y entrer, en première ligne les étudiant-es étranger-ères. Autrement dit, nous nous battons contre toute augmentation des droits d'inscription pour les étudiant-es, notamment étranger-ères, en faveur de laquelle s'est prononcé le premier ministre, pas plus que nous ne voulons de l'autonomie des universités, symbole de la libéralisation effrénée de l'ESR.

Ainsi, nous revendiquons la gratuité totale de l'inscription dans l'enseignement supérieur et la recherche publique. La création massive de logements Crous abordables pour qu'y soient logé-es un quart des étudiant-es est également nécessaire. Pour enfin mettre en protection sociale la jeunesse, nous demandons l'instauration d'un revenu d'autonomie pour les jeunes en formation, inconditionnel et universel et à hauteur du seuil de pauvreté, soit actuellement 1 216 euros par mois. ■



© Pixabay

*Les étudiant-es seront systématiquement au rendez-vous pour combattre chacune des politiques de casse de l'université.*

# Shanghai, THE, QS, les classements internationaux (enfin) menacés ?

Élitisme, manque de transparence, recherche conçue d'une manière étroite et idéologique, les critiques sont de plus en plus nombreuses à l'égard des classements internationaux, venant croiser une autre approche de la bibliométrie orientée vers des données plus complètes et vers la science ouverte.

Par **JEAN-MICHEL MINOVEZ**,  
coresponsable du secteur Recherche

Le 15 août dernier, le millésime 2024 du classement de Shanghai a été publié. Rien de bien nouveau comparativement aux années précédentes : les universités américaines dominent d'une manière écrasante, avec le trio de tête Harvard, Stanford, MIT. Parmi la dizaine les mieux classées, elles n'y sont contestées que par deux britanniques : Cambridge (4<sup>e</sup>) et Oxford (6<sup>e</sup>). Alors pourquoi revenir une fois de plus sur ce qui peut s'apparenter à un marronnier éditorial où s'opposent défenseurs d'un modèle, d'un côté, et opposants résolus, de l'autre ? La raison réside dans le mouvement qui se fait jour depuis quelques années, caractérisé par un élargissement de la critique des classements internationaux. Elle croise une autre approche de la bibliométrie permettant de repenser l'évaluation de la recherche en l'inscrivant au sein d'une politique de science ouverte.

## ENTREPRISES À BUT LUCRATIF

Trois classements internationaux captent l'attention à la fois des médias, des États et des structures d'enseignement et de recherche. Il s'agit du Times Higher Education World University Rankings (THE), du QS World University Rankings et, surtout, de l'Academic Ranking of World Universities (ARWU), dit « classement de Shanghai ». Tous trois sont des entreprises à but lucratif. Ils vendent fort cher leurs prestations, tout comme Web of Science (WoS) ou encore Scopus qu'ils utilisent. Surtout, la diffusion de leurs informations est fortement restreinte et les restrictions à leur réutilisation sévères. Ce manque de transparence rend difficile la contestation des résultats et la correction des erreurs.

Si les classements commerciaux aboutissent à des conclusions différentes en termes de hiérarchisation des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, du fait de choix méthodologiques et de critères différents, ils conduisent tous à valoriser une recherche conçue d'une manière étroite et idéologique où les établissements anglo-saxons émergent. Le classement de Shanghai en représente l'expression la

plus affirmée. La valorisation des résultats de la recherche y est fondée sur une approche élitiste dans laquelle les prix prestigieux obtenus par les chercheurs et les anciens élèves – prix Nobel, médailles Fields ou prix de la Banque de Suède en sciences économiques en mémoire d'Alfred Nobel – occupent une place discutable, en tout cas démesurée. Le système de citations qui concerne les chercheurs est conçu de manière tout autant élitiste et quasi exclusive puisque centrée essentiellement sur les sciences dites « dures » et les recherches médicales. Ce malthusianisme est renforcé par la prise en compte des seuls articles indexés dans le Science Citation Index et le Social Sciences Citation Index, où deux revues sont considérées comme une sorte de Graal : *Nature* et *Science*. De ce fait, l'évaluation de la recherche exclut en quasi-totalité les sciences humaines et sociales, davantage encore les disciplines des arts, lettres et langues.

## INFLUENCE DÉMESURÉE

Malgré cela, les palmarès produits par ces trois classements commerciaux acquièrent une influence démesurée au point d'avoir un impact sur les politiques publiques. L'État français sous la présidence de Nicolas Sarkozy – Valérie Pécresse étant ministre de l'Enseignement supérieur et de la Recherche – avait inauguré la première séquence de regroupements universitaires sous cette pression. Il y a peu, Emmanuel Macron célébrait « la reconnaissance des acteurs académiques français à l'international » en twittant « Paris-Saclay est magique ! », alors que Sylvie Retailleau se félicitait de la réussite des « nouveaux modèles d'universités françaises » en relevant que douze des établissements français sur seize étaient issus de politique de regroupement. Tous deux confondent accroissement de la visibilité internationale par addition de résultats de la recherche et efficacité de celle-ci. Les universités ne s'y trompent pas. Certaines persistent à refuser d'entrer dans le modèle malgré tous les encouragements ou les injonctions à agir. D'autres, d'abord séduites par le modèle, le remettent en cause en cherchant des modèles alternatifs.

Alors que les critiques se multiplient contre les classements commerciaux, au fonctionnement

**L'évaluation de la recherche exclut en quasi-totalité les sciences humaines et sociales, davantage encore les disciplines des arts, lettres et langues.**



souvent opaque et à la disproportion accordée à certains critères estimés peu représentatifs de la diversité des activités des établissements d'enseignement supérieur et de recherche, certains, en France et à l'étranger, se détachent complètement ou en partie du modèle. C'est ainsi que les universités d'Utrecht ou de Zurich se sont retirées des classements commerciaux. En décembre 2023, Sorbonne Université s'est désabonnée du WoS, et le CNRS de Scopus. Le 16 juillet 2024, c'est au tour de l'université de Lorraine de choisir de quitter les classements commerciaux QS et THE et de ne plus commenter ceux fondés sur le WoS, tel celui de Shanghai.

#### SCIENCE OUVERTE

Ces universités s'orientent en direction des données plus complètes et de la science ouverte en se reconnaissant dans la « déclaration de Barcelone » que certaines signent ou s'approprient à signer, comme plus de trente d'entre elles. Elles délaissent WoS en optant pour OpenAlex, une alternative libre, ouverte et gratuite. Il en résulte, notamment, une bien plus grande visibilité des publications en sciences humaines et sociales et des travaux non anglophones. La diversité des productions scientifiques peut ainsi être mieux reconnue. Le processus commence aussi à concerner les classements mon-

diaux qui pouvaient, jusqu'alors, leurs indicateurs bibliométriques dans WoS. Ainsi, depuis 2024, est créé le CWTS Leiden Ranking Open Edition. Abandonnant les données de bases commerciales, il repose sur l'OpenAlex et sur les données concernant les institutions provenant du Research Organization Registry (ROR), aussi ouvertes et libres.

Les critiques portant sur des outils comme WoS, accompagnant l'émergence de nouveaux classements et de nouvelles bases de données bibliométriques, remettent en cause l'influence unilatérale des classements commerciaux du type Shanghai, THE ou QS. De ce point de vue, on peut affirmer qu'une nouvelle période s'est ouverte. Toutefois, si l'université Paris-Saclay, l'ANR ou Udice (association d'universités de recherche françaises) ont signé la « déclaration de Barcelone », c'est parce qu'elles réagissent contre le caractère opaque des organisations commerciales dont l'influence s'avère considérable sur la trajectoire des universités et des ONR. Établir une base de preuves transparentes et de données plus complètes ne remet donc pas en cause la logique des palmarès. Élitisme, concurrence provoquée entre établissements ou entre chercheurs se maintiennent ; ils illustrent les effets pervers intrinsèquement liés à la logique des classements qui perdure. ■

L'université de Lorraine a fait le choix de quitter les classements commerciaux et de ne plus commenter celui de Shanghai.

*Les palmarès produits par ces trois classements commerciaux acquièrent une influence démesurée au point d'avoir un impact sur les politiques publiques.*

# « Il nous faut rester unis pour combattre la “bête immonde” »

Pour l’avocate Nathalie Tehio, présidente de la Ligue des droits de l’homme, la défense des libertés passe notamment par la convergence des luttes, en particulier avec les syndicats et les associations qui défendent l’universalité des droits.

Propos recueillis par **STÉPHANE TASSEL**,  
trésorier national

**Vous avez été élue à la tête de la Ligue des droits de l’homme (LDH) à un moment singulier pour notre démocratie, comment vous projetez-vous dans la période ?**

J’ai été élue en mai dernier. C’était déjà un moment particulier puisque la Nouvelle-Calédonie s’était embrasée à la suite de l’entêtement du président Emmanuel Macron à vouloir sortir du processus de décolonisation promis par la France dans l’accord de Nouméa de 1998 (qui faisait suite aux accords Matignon de 1988), notamment par une réforme constitutionnelle de dégel du corps électoral pour les élections provinciales. La LDH de Nouvelle-Calédonie avait alerté en vain sur les risques d’émeutes des jeunes Kanak. Or, je viens du Caillou et une séquence a été dédiée lors du congrès à ce problème politique majeur, car le risque de guerre civile est réel et l’économie est exsangue.

Cet autoritarisme irresponsable du président a de nouveau été démontré par sa décision de dissolution de l’Assemblée nationale. Nous avons été soulagés de ne pas avoir un gouvernement d’extrême droite, mais tout risque n’est pas écarté car 11 millions de personnes se sont déplacées pour voter pour un projet qui est pourtant discriminatoire et raciste, et le président peut tout à fait dissoudre de nouveau l’Assemblée dans un an. Nous avons un répit : il nous faut rester unis pour combattre la « bête immonde ».

**Comment définiriez-vous la LDH et son rôle dans le paysage social, associatif et syndical ?**

Lors de notre congrès, nous avons voté une résolution qui constatait l’existence de deux blocs contre lesquels il nous faut combattre : l’extrême droite, qui combat l’universalité des droits (que nous portons) puisqu’elle exclut des

personnes sur un fondement identitaire, d’une part ; le bloc néolibéral, qui met en concurrence pour l’accès aux droits, d’autre part. Ce dernier bloc renforce l’extrême droite, notamment parce que face à la raréfaction des services publics et à la destruction du « filet social », nombre de personnes ont peur du déclassement, ou même de la pauvreté, et admettent de limiter les candidats sur une base identitaire.

Il faut donc lutter contre ces deux blocs pour faire diminuer le vote d’extrême droite. Cela passe par l’unité des partis qui défendent l’universalité des droits, afin d’offrir une alternative progressiste, démocratique, écologique et sociale aux électeurs. Lors du congrès de la LDH, nous avons réuni nombre de syndicats, dont la FSU, et d’associations pour en débattre, et tous ont bien compris que nous souhaitions faire table commune pour pouvoir agir ensemble contre l’extrême droite, avec nos voix diverses et singulières mais pouvant s’accorder sur cet objectif.

**Au moment où nous réalisons cet entretien, l’extrême droite vient de subir un échec. La population a barré son arrivée au pouvoir, mais pour combien de temps ? Or, défaire l’extrême droite et ses idées suppose de construire une alternative, quel rôle la LDH entend-elle jouer ?**

Pendant les élections, nous avons réuni les syndicats et associations de la table ronde du congrès et un peu au-delà pour rédiger des communiqués, proposés ensuite à la signature de façon large, qui ont été très suivis et publiés dans la presse. Nous avons aussi partagé une carte des zones à risque de vote d’extrême droite et réuni des tracts ou argumentaires de diverses organisations pour tracter ou organiser des débats. Nous avons participé à des meetings-concerts, des débats... Des liens se sont noués ainsi et nous espérons que ces moments de travail collectif vont permettre de créer des habitudes de travail, pour continuer

« Nous devons porter un projet de lutte contre le racisme et l’antisémitisme, le sexisme et toutes les discriminations. »

à lutter ensemble contre l'extrême droite. Il faut agir dans tous les espaces (et pas que vers les salariés) et sur tous les territoires pour convaincre que l'universalité des droits, les droits pour toutes et tous, est non seulement souhaitable mais qu'elle est possible. Il faut donc œuvrer pour la faire advenir, ce qui implique une alliance de partis ayant au cœur de leur projet politique l'universalité des droits effectifs pour tous. Nous devons porter un projet de lutte contre le racisme et l'antisémitisme, le sexisme et toutes les discriminations. Il nous faut donc aussi peser sur les partis pour constituer et maintenir une telle alliance.

**Ces dernières années, les attaques contre les libertés fondamentales, d'expression, de manifestation se multiplient. Dans les universités, les tentatives d'entraver les libertés académiques, de museler ce qui est au fondement de la production scientifique et de sa diffusion, raisonnent avec une acuité toute particulière. Cela procède-t-il d'une même dérive ?**

**Quels types d'actions conjointes avec la LDH pourrions-nous envisager ?**

Les attaques contre les libertés sont assez logiques de la part d'un président qui a une conception autoritaire de l'exercice du pouvoir et qui s'accommode très bien de se passer de gouvernement. D'autant plus qu'il applique un programme néolibéral, et que l'exclusion du plus grand nombre des droits effectifs n'est pas acceptée sans résistance. Sans le dire, il applique la fameuse doctrine de Margaret Thatcher, « TINA » [*there is no alternative*], ce qui exclut tout dialogue politique ou social. Aussi, il ne se donne pas la peine de recevoir les syndicats, qui se sont pourtant unis pour réussir des mobilisations de masse contre la réforme des retraites. Le passage en force au Parlement par le 49.3 se double d'un emploi démesuré de la force contre les manifestants et d'interpellations abusives. La LDH n'a jamais

attaqué autant d'arrêtés d'interdiction de manifestation. Et des préfets ne respectent pas l'État de droit lorsqu'ils persistent à interdire des manifestations semaine après semaine, alors que nous gagnons nos recours.

Le président, par son contrôle de la majorité à l'Assemblée en 2021, a doté le gouvernement d'outils de contrôle et de censure des associations par le biais du contrat d'engagement républicain (en application de la loi sur le séparatisme). Et il permet le contrôle des universitaires, en dépit de la liberté académique, qui a valeur constitutionnelle, à travers notamment le mode de financement, la contractualisation et la précarisation des chercheurs. Les débats sur le 7 octobre 2023 et



Nathalie Tehio, présidente de la Ligue des droits de l'homme.

ses suites ont été esquivés et les réunions souvent interdites : la pression sur les présidents d'université est forte et rares sont ceux qui osent contrecarrer la parole gouvernementale. Les évacuations d'étudiants par les forces de l'ordre ont frappé les esprits, de même que l'instrumentalisation du délit d'apologie du terrorisme, particulièrement flou et dangereux pour la liberté d'expression. Le sketch du rapport qui aurait été demandé sur les dangers

de l'« islamo-gauchisme » au CNRS par l'ancienne ministre de l'enseignement supérieur (qui ne visait en réalité qu'un effet d'annonce) en dit long sur la volonté de créer de l'autocensure. Les universités sont des lieux de savoir et de pensée : la mise en débat de la conflictualité est le propre des intellectuels, ce qui les rend suspects pour un pouvoir cherchant à imposer sa doxa.

Tous les contre-pouvoirs sont affaiblis, ce qui ne peut qu'inquiéter en cas d'arrivée de l'extrême droite au pouvoir.

Quant aux actions collectives que nous pouvons mener ensemble : nous pouvons organiser des débats, des formations et nous pouvons continuer à penser ensemble, avec d'autres organisations, la structuration de la lutte. Je crois à l'intelligence collective pour inventer de nouvelles formes de militantisme. ■

**« Les universités sont des lieux de savoir et de pensée : la mise en débat de la conflictualité est le propre des intellectuels. »**

# Développer le recours à l'emprunt : une stratégie risquée !

Dans un contexte budgétaire très contraint, lié notamment à l'insuffisance de la dotation par l'État, nombre d'universités n'ont pas les moyens de financer leurs missions premières et il leur est impossible de dégager les montants nécessaires à une rénovation énergétique significative des bâtiments. Qu'à cela ne tienne, le ministère veut développer le recours à l'emprunt.

Par **MICHÈLE ARTAUD**,  
coresponsable du secteur Service public

### INTRACTING

Le premier système de prêt à avoir été mis en place est l'intracting. Il consiste en la création d'un fonds interne alloué par un établissement à la performance énergétique de son patrimoine, permettant de financer de petits travaux de rénovation (calorifugeage des tuyaux, changement des éclairages, par exemple) avec un retour sur investissement inférieur à treize ans et un besoin de financement de moins de 5 millions d'euros. C'est la Banque des territoires qui fait une avance, les économies réalisées par la rénovation permettant de rembourser l'emprunt. De nombreuses universités y ont eu recours, comme l'université d'Angers pour remplacer les éclairages existants par des éclairages LED, moins consommateurs d'énergie.

### LES SOCIÉTÉS PUBLIQUES LOCALES UNIVERSITAIRES

Un autre moyen de pouvoir recourir à l'emprunt est la constitution d'une société publique locale universitaire (SPLU), permise par la loi dite « 3DS » relative à la différenciation, la décentralisation, la déconcentration et portant diverses mesures de simplification de l'action publique. La création d'une SPLU donne un cadre juridique pour qu'une université s'associe avec des sociétés ou des groupements privés à condition de détenir au moins 35 % du capital et des droits de vote de la société, et de ne pas « aliéner les biens immobiliers essentiels à l'exercice de ses missions de service public » – les collectivités et les Crous peuvent participer au capital. Aujourd'hui, à notre connaissance, seule l'université de Bordeaux est partie prenante d'une telle société, qui associe au capital la Banque des territoires, pour « valoriser son patrimoine » et pour développer un projet de logements étudiants.

### LE TIERS-FINANCEMENT

Le dernier avatar créé par le ministère est un contrat de « marché global de performance énergétique à paiement différé », appelé également « tiers-financement ». Ce contrat, créé à titre expérimental



L'université de Bordeaux fait partie d'une SPLU qui associe au capital la Banque des territoires.

en 2023, lie une collectivité (une université, ici) à un opérateur privé qui va investir et garantir des objectifs d'économies d'énergie fixés. Comme pour l'intracting, la réalisation des économies permet de payer les investissements, paiement qui est étalé sur la durée des phases de conception-réalisation et d'exploitation. Le tiers-financement se distingue du partenariat public-privé principalement parce que l'université ne perd pas la maîtrise d'ouvrage. Mais ce type de contrats reste risqué, et fait supporter des coûts plus importants à l'université. C'est ce contrat de tiers-financement que l'université d'Aix-Marseille doit expérimenter dans le cadre de l'acte II de l'autonomie pour la rénovation énergétique d'un bâtiment marseillais.

### UN RISQUE FINANCIER QUI CREUSE LES INÉGALITÉS

La question de l'immobilier est importante : elle conditionne l'accomplissement des missions de formation et de recherche de l'université – et par là les conditions de travail du personnel et les conditions d'études des étudiant-es –, mais aussi l'impact de ces missions sur l'environnement<sup>1</sup>. Pour le SNESUP-FSU, non seulement l'État s'exonère de ses responsabilités et les reporte sur les universités, mais encore il les engage dans une chasse aux financements en suivant des voies risquées sans qu'une couverture du risque soit possible. La dévolution du patrimoine, horizon souhaité par le ministère pour toutes les universités<sup>2</sup>, aggraverait la situation, notamment pour les universités les moins bien dotées, en creusant encore davantage les inégalités. ■

La dévolution du patrimoine aggraverait la situation, en creusant encore davantage les inégalités.

1. Le patrimoine immobilier de l'ESR représente le premier parc immobilier de l'État, soit 24,4 millions de mètres carrés, dont 18 millions pour 202 opérateurs du MESR.  
2. Aujourd'hui, seules sept universités sont propriétaires de leur patrimoine immobilier : Clermont-I, Poitiers, Toulouse-Capitole (vague 1), Aix-Marseille, Bordeaux, Caen et Tours (vague 2). Une troisième vague est en cours et quatre établissements auraient reçu un avis favorable : CentraleSupélec, l'université de Rennes, l'université polytechnique des Hauts-de-France et l'université de Clermont-Auvergne.

# La société du numérique : Sapiens reloaded

Comment vivons-nous avec les nouvelles technologies ? Comment vivrons-nous demain ? En sept chroniques prolongées par une nouvelle inédite, Alain Damasio raconte son voyage au cœur de la « Vallée du silicium »<sup>1</sup> dans un périple littéraire constituant à la fois une invitation à penser la technologie et un guide de survie.



Par **MICHEL MARIC**, responsable du secteur International

**V**allée du silicium naît d'une invitation à séjourner à la Villa Albertine de San Francisco<sup>2</sup> afin de confronter un auteur français à la Silicon Valley. L'auteur est Alain Damasio. Engagé et inventif, jusqu'au vocabulaire, écrivain de science-fiction, de fantasy et de poésie graphique (typoésie), il s'intéresse de près à la question démocratique. Ses dystopies politiques sont inspirées de Foucault ou Deleuze, à l'instar des *Furtifs*, en 2019.

## À « LA MECQUE DU MAC »

Au cours de son séjour d'un mois à San Francisco, Alain Damasio fera une trentaine de rencontres et multipliera les visites au « centre du monde », chez Meta, Google, Twitter ou Apple. L'ouvrage propose sept chroniques littéraires organisées crescendo. Le siège d'Apple, « la Mecque du Mac », qui compte près de 2 milliards de pratiquants à travers le monde, est un « univers intégralement clos qui fait semblant d'être ouvert ». Les fidèles ne possèdent pas un smartphone, ils sont possédés par lui. La première chronique décrit une servitude volontaire et un paradoxe : un monde d'Apple en réalité inaccessible, mais un monde réel progressivement confisqué par ses technologies.

Ici est valorisée une « industrie sans idée » inscrite toutefois dans une cohérence : celle d'un capitalisme qui « consiste 95 fois sur 100 à décalquer dans tous les champs d'activité possibles une poussée anthropologique de fond : passer de la puissance au pouvoir ». Nous cherchons à « faire faire » à l'appli, au smartphone, aux algos, aux IA, aux robots... « comme on fait faire aux femmes, aux Arabes, aux esclaves, aux petites mains, aux sans-papiers sur leur vélo, ou tout bonnement à ses subordonnés hiérarchiques ». Ici, le pouvoir se conçoit comme la capacité à faire faire. À déléguer. Jusqu'à la conduite des véhicules. Et nous habiterons des villes aux voitures vides : San Francisco est déjà une allégorie de l'époque : « nos autonomies déléguées et la loi du moindre effort ». Dans son quartier le plus pauvre, Tenderloin, ravagé par le fentanyl, se trouve le beau siège de X (ex-Twitter) : comment pouvons-nous, s'interroge l'auteur, accepter cette juxtaposition de l'extrême pauvreté et de l'extrême richesse, savoir mais n'agir en rien ?

« La réponse n'est pas complexe. Elle n'est pas simple non plus : elle est profonde. » Que manque-t-il entre nous pour que cela cesse ? Que manque-t-il entre Elon Musk et nous, en passant par les salariés d'une vingtaine d'années payés 15 000 dollars par mois ? Que manque-t-il si l'on souhaite faire un peu plus que « au mieux nous indigner en caressant distraitement la vitre de notre smartphone » ?

## CE QUI MANQUE, C'EST LE LIEN

Ce qui manque, écrit Damasio, « c'est une aptitude désormais largement perdue, laissée en jachère ou en friche par nos modes de vie numériques, à pouvoir nous confronter à l'altérité ». Or « la Tech, ontologiquement, conjure l'altérité » au sein de réseaux qui, s'ils nous connectent, ne nous lient pas. La critique de l'auteur à l'égard du métavers est ici sans appel. Comme celle du selfie qui boit nos vécus « comme un buvard ». Avec minutie, Alain Damasio décrit la mutation anthropologique dans laquelle nous sommes embarqués.

Une autre chronique permettra de prolonger la réflexion par le constat d'une réduction progressive de l'espace public qui devient le seul sans mot de passe et progressivement l'espace des seuls pauvres, « un asile à ciel ouvert ». Partout ailleurs, nous sommes protégés de l'autre. Nos frontières sont « l'autre nom de la peur ». Or « une société qui espère cette sérénité se suicide comme société libre ». Sécurité contre soumission.

Au fil des chroniques, de leur lecture aisée, on s'interroge avec l'auteur sur le monde en devenir, sans technophobie. Sur les modes de vie induits, sur les « répercussions sociales, psychologiques ou politiques de nos découvertes et des techs que nous imposons à la société ». La culture californienne, quant à elle, s'oppose frontalement à cette réflexion : quête féroce du profit, exigence de vitesse dans un univers où *the winner takes all* et où les produits sont commercialisés avant toute analyse de leur impact.

Ce récit de voyage au cœur de la société du spectacle numérique invite ainsi très rapidement à une interrogation sur notre vivre-ensemble. « Sommes-nous les contemporains de notre temps ? », demande l'auteur, invitant à penser, y compris contre soi-même, une technologie politique, puisque la technologie n'est jamais neutre. ■

**L'espace public, le seul sans mot de passe, devient progressivement l'espace des seuls pauvres, « un asile à ciel ouvert ».**

1. Alain Damasio, *Vallée du silicium*, Seuil, « Albertine », 336 p., 20 €.

2. Comme la Villa Médicis à Rome, la Villa Albertine, établissement culturel de l'ambassade de France aux États-Unis fondé en 2021, avec des antennes dans dix villes américaines, orchestre plus de 50 résidences par an afin d'œuvrer à la diffusion de la culture française outre-Atlantique.

**casden**



BANQUE POPULAIRE

La banque coopérative  
de la Fonction publique

**COMME MOI,  
REJOIGNEZ LA CASDEN,  
LA BANQUE DE  
LA FONCTION PUBLIQUE !**

*Jenny, Enseignante chercheuse*

CASDEN Banque Populaire - Société Anonyme Coopérative de Banque Populaire à capital variable - Siège social : 1 bis rue Jean Wiener 77420 Champs-sur-Marne - Siren n° 784 275 778 - RCS Meaux - Immatriculation ORIAS n° 07 027 138 - BPCE - Société anonyme à direction et conseil de surveillance au capital de 180 478 270 euros - Siège social : 50, avenue Pierre Mendès France - 75201 Paris Cedex 13 - Siren n° 493 455 042 - RCS Paris - Immatriculation ORIAS n° 08 045 100 - Crédit photo : © Roman Jehanno - Conception : Insign 2020 - Réf. AP groupe 2020 - Merci à Jenny, enseignante chercheuse d'avoir prêté son visage à notre campagne de communication.



PARIS 2024



PARIS 2024



PARTENAIRE PREMIUM

[casden.fr](https://casden.fr)



Retrouvez-nous chez

**BANQUE POPULAIRE**